



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/09

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :**PLAN DE FORMATION
2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-2106010 Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint, expose à l'Assemblée :
Reçu le 07/04/2025

La formation professionnelle tout au long de la vie des agents publics est un droit qui garantit à tous une évolution professionnelle et statutaire et ainsi assure un service public de qualité.

Ce droit s'exprime de différentes façons tout au long de la carrière des agents.

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée en profondeur par la loi du 19 février 2007, détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux.

Cette loi rappelle aux collectivités territoriales l'obligation d'élaborer un Plan de Formation.

A ce jour, le recensement des besoins est effectué lors des entretiens professionnels.

Ce plan de formation a été présenté au CST en sa séance du 25 mars 2025

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé la mise à jour du tableau des effectifs.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** le plan de formation

OUI l'exposé de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de formation tel que présenté en annexe.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/08

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :**MISE A JOUR DU
TABLEAU DES EFFECTIFS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration à
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-2106010 Monsieur Bernard POTIER, Premier Adjoint, expose à l'Assemblée :
Reçu le 07/04/2025

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

La réglementation prévoit également que les emplois de chaque collectivité soient créés par l'organe délibérant de la Collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu des mouvements du personnel, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité régulièrement.

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé la mise à jour du tableau des effectifs.

En conséquence, il convient de créer les emplois suivants :

- 1 Agent social territorial à temps complet, permanent, affecté au service petite enfance
- 1 Adjoint administratif territorial à temps non complet, non permanent, affecté au service communication
- 2 Agents techniques territoriaux à temps complet, non permanent, affecté au service technique
- 1 Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet, non permanent, affectée au service petite enfance

Et de supprimer les emplois suivants :

- 1 Rédacteur territorial à temps complet, non permanent, affecté à la direction
- 1 Agent social à temps complet, non permanent, affecté au service petite enfance
- 1 Adjoint technique territorial à temps complet, non permanent, affecté au service enfance
- 1 Adjoint technique territorial à temps complet, non permanent, affecté au service technique
- 1 Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, non permanent, affecté au service communication
- 2 Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet, non permanent, affectés au service enfance
- 1 Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet, permanent, affecté au service support
- 1 Adjoint administratif territorial à temps complet, non permanent, affecté au service cabinet

AR Prefecture

006-210601050-20250 Agent de maîtrise à temps complet, permanent affecté au service technique
Reçu le 07/04/2025

- 1 Agent de maîtrise à temps complet, permanent affecté au service technique

- 1 Auxiliaire de soins principal de 2ème classe à temps complet, non permanent, affecté au service petite enfance
- 1 Emploi de droit privé à temps complet, non permanent
- 1 Emploi de droit privé à temps non complet (30h), non permanent
- 1 Emploi de droit privé à temps non complet (20h), non permanent

OUÏ l'exposé de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le tableau des effectifs annexé.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AVEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE ROQUEFORT-LES-PINS

DATE DE DERNIERE MISE A JOUR :

01/04/2025

EMPLOIS DE DROIT PUBLIC PERMANENTS :

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois VACANTS
ADMINISTRATIVE	A	Attachés	Attaché principal	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur principal 1ère classe	2	35h	2	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur principal 2ème classe	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur	3	35h	2	1
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	4	35h	4	0
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 2ème classe	4	35h	3	1
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	7	35h	6	1
TECHNIQUE	A	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur territorial	1	35h	1	0
TECHNIQUE	B	Techniciens	Technicien principal de 1ère classe	1	35h	1	0
TECHNIQUE	B	Techniciens	Technicien	1	35h	1	0
TECHNIQUE	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	8	35h	8	0
TECHNIQUE	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	11	35h	10	1
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	2	35h	2	0
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2 ème classe	3	35h	3	0
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique territorial	8	35h	8	0
SANITAIRE ET SOCIALE	A	Educateurs	Educateur territorial de jeunes enfants	2	35h	2	0
SOCIALE	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	1	35h	1	0

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois VACANTS
SOCIALE	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	2	35h	2	0
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social principal de 2ème classe	2	35h	2	0
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social territorial	9	35h	6	3
MEDICO-SOCIALE	A	Infirmiers	Infirmière en soins généraux	1	35h	1	0
MEDICO-SOCIALE	B	Auxiliaires de puéricultures	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1	35h	1	0
MEDICO-SOCIALE	B	Auxiliaires de puéricultures	Auxiliaire de puériculture classe normale	2	35h	2	0
CULTURELLE	C	Ajoints du patrimoine	Adjoint patrimoine territorial	1	35h	1	0
SPORTIVE	B	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives	1	35h	1	0
ANIMATION	B	Animateurs	Animateur	1	35h	1	0
ANIMATION	C	Adjoints animations territoriaux	Adjoint animation territorial de 1ère classe	1	35h	1	0
ANIMATION	C	Adjoints animations territoriaux	Adjoint animation territorial de 2ème classe	1	35h	0	1
ANIMATION	C	Adjoints animations territoriaux	Adjoint animation territorial	7	35h	6	1
POLICE	B	Chefs de service de police municipal	Chef de service principal 1ère classe de police municipal	1	35h	1	0
POLICE	C	Brigadiers chefs	Brigadier chef principal	3	35h	3	0
POLICE	C	Gardiens-Brigadiers	Gardien - Brigadier	2	35h	2	0

EMPLOIS DE DROIT PUBLIC NON PERMANENTS :

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois NON POURVUS
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur de 1ère classe	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur de 1ère classe	0	28h	0	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur de 1ère classe	1	20h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur	2	35h	1	1
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	3	35h	1	2
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	1	28h	1	0
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	35h	1	0
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique territorial	15	35h	12	3
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique territorial	2	20h	1	1
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social territorial	7	35h	6	1
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social territorial	1	30h	1	0
MEDICO-SOCIALE	B	Auxiliaires de puéricultures	Auxiliaire de puériculture classe normale	2	35h	2	0
MEDICO-SOCIALE	C	Auxiliaires de soins	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	0	35h	0	0
CULTURELLE	C	Ajoints du patrimoine	Adjoint patrimoine principal de 1ère classe	1	35h	1	0
ANIMATION	C	Adjoints animations	Adjoint animation territorial	1	35h	0	1
ANIMATION	C	Adjoints animations	Adjoint animation territorial	1	25h	1	0
ANIMATION	C	Adjoints animations	Adjoint animation territorial	1	8h	0	1

EMPLOIS DE DROIT PRIVE :

Type de contrat	Fonctions	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire	Nombre d'emplois POURVUS	Nombre d'emplois NON POURVUS
CDD	Agent polyvalent	2	35h	1	1
CDD	Agent polyvalent	2	30h	0	2
CDD	Agent polyvalent	2	20h	0	2

TOTAL DES EMPLOIS :

Emplois	Nombre d'emplois	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois NON POURVUS
Permanents	95	86	9
Non permanents	40	30	10
De droit privé	6	1	5
TOTAL DES EMPLOIS	141	117	24

EMPLOIS ACCESSOIRES ET OCCASIONNELS :

Type de contrat	Fonctions	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Nombre d'emplois POURVUS	Nombre d'emplois NON POURVUS
Vacation	Animateur formé	2	0	2

marino		
melchio	GUILMART	
canu		
cossonet	SAVONITTO	Fenoglio (détachement 2025)
ardisson, espo	Winance	Murcia
vechin, dal moro	Pariente concours, KONIECZNY DETACHEMENT	
andreu, chaput, diaz, konieczny	guillou, ventugol	
Glachant		
olivero c		
provenzano		
navarro, olivero l, gena, redon, milazzo	MATTEO, ROSE, VREUX	
capannini, brecevic, soyer, vilpoix, simonaire, becquelin, bottero, bracco e, lopez, pieroni f		
jallier, beveraggi		
squarciafico, caillet a, Avena stagairisation		
bulcke, cahagne, albesano, gautier, thomel, zolo, gahitte, LAPOELE		
hoser, le neun		
delplanque		

lhuiillier, moeller

bourcelot aline BESSANE

calmon,bovio, olivero j, papin, caillet n, pellarin, Foucard stagiairisation

candido (cdi)

hulne

cara, trincanato

lafon

POMARES DETACHEMENT

FENOGLIO DETACHEMENT

corsini

KONIECZNY CONCOURS

fenoglio, pomares dubost, rebboh, ziane, nivesse, PAPIN DETACHEMENT

pujol

alves, choisy, stengel

bariller, bourcelot f

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE

Reçu le 07/04/2025

Rousselin

laurent
ZATTARA
Blanc,
Kershaw

MONROY

messiant, amozieg, passannante, franck, male, breuille, torto, kolic, Ecau , Maoua, kieffer, ricci, bellanger
hiver

malaurent, taffet, bourcelet alex, garcia, desilles, Foucard

deram

vogt, treynard

cournot

delichere

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE

Reçu le 07/04/2025

Aznavourian

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE

Reçu le 07/04/2025

depart vreux ,remplacant olivero L



RESSOURCES HUMAINES5

NOTE RELATIVE AU PLAN DE FORMATION 2025

La formation professionnelle tout au long de la vie des agents publics est un droit qui garantit à tous une évolution professionnelle et statutaire et ainsi assure un service public de qualité.

Ce droit s'exprime de différentes façons tout au long de la carrière des agents.

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée en profondeur par **la loi du 19 février 2007**, détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux.

Cette loi rappelle aux collectivités territoriales l'obligation d'élaborer un Plan de Formation.

A ce jour, le recensement des besoins est effectué lors des entretiens professionnels

Il est donc proposé aux membres du CST:

- D'adopter le Plan de Formation 2025 ci-dessous

NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS	INTITULE	POLE	DATE	ETAT D'INSCRIPTION	MODALITÉ D'ORGANISATION	ORGANISME	COÛT			
9	Port du harnais	Technique	Sur l'année	IFTS						
14	CACES	Technique	Sur l'année							
14	Habilitation électrique	Technique	Sur l'année							
13	AIPR	Technique	Sur l'année							
6	Formation AFGSU2	Petite Enfance	Sur l'année	CROIX ROUGE						
16	Intra Crèche	Petite Enfance	Sur l'année	FELL ACADEMY						
3	Formation d'intégration des agents de catégorie C	Administration, Technique et Crèche	Du 03/11/2025 au 31/01/2026	Accepte	Présentiel et à distance	CNFPT				
2	Excel 2013-Niveau 1- Utilisateur débutant MS	Administration et Enfance	Du 01/05/2025 au 31/05/2025	attente	Distanciel	CNFPT				
3	Prépa concours	Administration	Sur l'année	accepte	Distanciel	CNFPT				
3	Stage Intra - Les règles et méthodes d'annualisation du temps de travail	Administration	Du 16/01/2025 au 16/01/2025	accepte	Présentiel	CNFPT				

AR Prefecture		POLE	DATE	ETAT D'INSCRIPTION	MODALITE D'ORGANISATION	ORGANISME	COÛT
NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS	INTITULE						
1	La bientraitance dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie	CCAS	Du 19/05/2025 au 21/05/2025	attente	Présentiel	CNFPT	
1	Elaborer des menus respectant la loi EGALIM (formation distancielle)	Enfance	Du 15/05/2025 au 19/06/2025	attente	Distanciel	CNFPT	
1	La prise en compte de la parole de l'enfant : favoriser l'expression du jeune enfant, savoir l'écouter et le comprendre	Enfance	Du 07/07/2025 au 09/07/2025	attente	Présentiel	CNFPT	
1	Le nom de famille et le prénom	Etat civil	Du 06/03/2025 au 07/03/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les fondamentaux de l'état civil : la mise en pratique	Etat civil	Du 29/09/2025 au 29/09/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
2	L'organisation et la gestion des cimetières	Etat civil	Du 17/06/2025 au 18/06/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	L'évolution vers une fonction d'encadrement : les bases du management	Enfance	Du 17/02/2025 au 18/02/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
6	L'hygiène des aliments en production de repas - Ouvert à l'aire départementale 06	Enfance	Du 26/06/2025 au 27/06/2025	attente	Présentiel	CNFPT	
2	Réactualisation de la formation "Hygiène alimentaire" - Ouvert à l'aire départementale 06"	Enfance	Du 03/11/2025 au 03/11/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
2	Formation d'intégration des agents de catégorie B	Enfance et Culture	Du 24/03/2025 au 31/07/2025	Accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Approche des radicalisations	Police Municipale	Du 31/03/2025 au 01/04/2025	attente	Présentiel	CNFPT	300
1	Gestion administrative d'un poste de Police Municipale	Police Municipale	Du 20/10/2025 au 22/10/2025	attente	Présentiel	CNFPT	450

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_09-DE
Réf : le 07/04/2025

NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS	INTITULE	POLE	DATE	ETAT D'INSCRIPTION	MODALITE D'ORGANISATION	ORGANISME	COÛT
1	Le statut dans la fonction managériale du responsable de police municipale	Police Municipale	Du 26/03/2025 au 27/03/2025	attente	Présentiel	CNFPT	300
1	Les violences intrafamiliales	Police Municipale	Du 03/03/2025 au 05/03/2025	attente	Présentiel	CNFPT	450
6	Séances d'entraînement à l'armement	Police Municipale	Sur l'année	attente	Présentiel	CNFPT	3480
1	Police de l'environnement: les fondamentaux	Police Municipale	Du 25/11/2025 au 27/11/2025	attente	Présentiel	CNFPT	450
2	Stage Union - La maîtrise des droits à congés pour raison de santé	Support	Du 12/05/2025 au 13/05/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Le déroulement de la carrière	Support	Du 20/02/2025 au 21/02/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les bases des finances publiques locales	Support	Du 01/07/2025 au 02/07/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les fondamentaux de la gestion de la rémunération	Support	Du 27/03/2025 au 28/03/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les techniques de lecture rapide	Support	Du 06/03/2025 au 07/03/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Sensibilisation aux règles de la sécurité incendie, l'accessibilité et la sûreté des établissements recevant du public (ERP) (Webinaire)	Technique	Du 04/04/2025 au 04/04/2025	attente	Distanciel	CNFPT	
1	La surcharge d'informations : méthodes et outils pour gérer l'infobésité	Technique	Du 15/01/2025 au 12/02/2025	accepte	Distanciel	CNFPT	
COÛT PROVISOIRE							17720

fortis ut rupes

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01**N° 2025/10****DATE DE CONVOCATION**
17 MARS 2025**DATE D'AFFICHAGE**
17 MARS 2025**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**RECRUTEMENT
D'ENSEIGNANTS DANS
LE CADRE D'UNE
ACTIVITE ACCESSOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-21060105 Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint, expose à l'Assemblée :
Reçu le 07/04/2025

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il apparaît indispensable de procéder au recrutement d'intervenants pour animer les temps d'activité périscolaire.

Cette activité pourrait être assurée par les enseignants, fonctionnaires de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966, le décret n° 22010-761 du 7 juillet 2010 et la note de service du Ministère de l'Education nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

Les montants plafonds de rémunération s'établissent ainsi :

Personnels	Taux maximum
Heure d'enseignement	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	22,26 euros
Instituteurs exerçant en collège	22,26 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,82 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	27,30 euros
Heure d'étude surveillée	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20,03 euros
Instituteurs exerçant en collège	20,03 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	22,34 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,57 euros
Heure de surveillance	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,68 euros
Instituteurs exerçant en collège	10,68 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11,91 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	13,11 euros

AR Prefecture

006-2106010 Bouscat, 2025 conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux cotisations suivantes : CSC, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFFP.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de ces intervenants et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** le recrutement des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer les tâches d'animation pendant les temps d'activités périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires;
- **VALIDER** une durée de 4h hebdomadaire pour l'étude surveillée et de 2h hebdomadaire pour la surveillance pendant la période scolaire ;
- **FIXER** la rémunération afférente à cette activité accessoire sur la base d'une indemnité horaire correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » et « surveillance » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

OUÏ l'exposé de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le recrutement des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer les tâches d'animation pendant les temps d'activités périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires;
- **VALIDE** une durée de 4h hebdomadaire pour l'étude surveillée et de 2h hebdomadaire pour la surveillance pendant la période scolaire ;
- **FIXE** la rémunération afférente à cette activité accessoire sur la base d'une indemnité horaire correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » et « surveillance » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

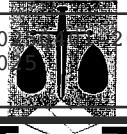
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/11

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**ADHESION DE LA
COMMUNE A
L'ASSOCIATION
FRANCAISE DES SITES
HISTORIQUES GRIMALDI
DE MONACO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250410-20250410
Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose à l'Assemblée :
Reçu le 07/04/2025

L'association française des sites historiques Grimaldi de Monaco a pour objet le rassemblement, la valorisation et la promotion des sites qui sont liés à l'histoire de la principauté de Monaco et à la dynastie des Grimaldi.

La commune de Roquefort-les-Pins est liée à l'histoire de cette dynastie. En effet, en octobre 1703, Charles de Grimaldi est investi par lettres patentes du Roi en tant que gouverneur de Saint-Paul-de-Vence. Son autorité s'étend sur le territoire de Saint-Paul, incluant alors Roquefort-les-Pins. Il exerce ainsi son pouvoir sur le bourg de Roquefort jusqu'à sa mort le 21 avril 1710.

Le 3 mars 1733, jour de son serment au Roi au Château de Versailles, Honoré IV Grimaldi exerce les fonctions de Gouverneur. Durant dix années, il assura la charge de Capitaine Gouverneur de la ville de Saint-Paul-de-Vence et de ses dépendances, étendant son influence au bourg de Roquefort-les-Pins. Sa charge sera prorogée jusqu'à sa mort le 13 juin 1743 à Spire où il combattit en qualité de Colonel des gardes du Roi.

L'empreinte de la famille Grimaldi, notamment à travers les figures de Charles et Honoré IV, témoigne ainsi des liens étroits qui les ont unis à Roquefort-les-Pins, laissant une empreinte durable sur l'histoire et le patrimoine de la commune.

Adhérer à l'association française des sites historiques Grimaldi de Monaco contribuerait au rayonnement de la commune tout en bénéficiant de l'image de la principauté tant au niveau national qu'international.

Par ailleurs, la participation de la commune aux différents évènements organisés entre cette association et la fédération monégasque des sites historiques Grimaldi permettrait de présenter au grand public le patrimoine culturel, artisanal et gastronomique du territoire et permettait la visibilité de la commune bien au-delà des frontières de la Côte d'Azur.

Il est donc proposé que la Commune adhère à l'association française des sites historiques Grimaldi de Monaco, pour un montant annuel de 300 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'ADHÉRER à l'association des sites historiques Grimaldi de Monaco ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout acte ou document s'y afférent.

OUÏ l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

AR Prefecture

006-21060105e Conseil Municipal à l'unanimité
Reçu le 07/04/2025

- **ADHERE** à l'association des sites historiques Grimaldi de Monaco ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document s'y afférent.

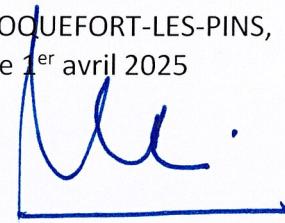
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



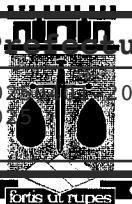
Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/13

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**TARIFICATION DES
SEJOURS
VACANCES CENTRE DE
LOISIRS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-2106010 Madame Samia DEMARIA, Adjointe, expose à l'Assemblée :
Reçu le 07/04/2025

La commune de Roquefort-les-Pins souhaite proposer des courts séjours pendant les vacances scolaires estivales, afin de pouvoir accueillir les enfants scolarisés sur la commune.

Les courts séjours sont organisés pour une durée de 5 jours maximum (4 nuitées). Ils proposent des activités qui correspondent à un projet éducatif et pédagogique.

Ils peuvent accueillir jusqu'à 24 enfants. Ils se déroulent en France (Région PACA) sur un site agréé et sécurisé avec Agrément Jeunesse et Sport et sont fixes en hébergement.

Les mineurs seront encadrés par un directeur de séjour et des animateurs qualifiés, titulaires du permis B.

Pour la sécurité des 24 enfants accueillis, le prestataire devra prévoir 3 animateurs qui encadrent et qui connaissent les enfants à l'année.

Une réunion d'information sera organisée avec les parents pour présenter le séjour.

Les inscriptions seront ouvertes au mois de mai permettant aux familles de pré-inscrire leurs enfants. Les confirmations d'inscriptions seront validées en commission en suivant un scoring établi, puis communiquées aux familles (avec établissement d'une liste d'attente selon le nombre de demandes).

Une fois le mail de confirmation d'inscription envoyé aux familles, un acompte de 50% sera demandé sous 5 jours ouvrés à celles-ci, afin de valider définitivement l'inscription.

Sans cet acompte versé, la place sera réattribuée via la liste d'attente.

Le solde sera à régler sur facture à la fin du mois du séjour.

Une tarification des séjours doit être proposée aux familles en respectant l'application du quotient familial.

Le tarif sera constitué (en lien avec les recommandations de la CAF) :

- 1- Participation « journée standard centre de loisirs » en respectant le taux d'effort avec seuil et plafond.
- 2- Participation « journalière séjour » selon les tranches de Quotient familial.

Le forfait journée séjour comprend les transports, les activités encadrées, la pension complète (y compris pique-nique, goûter), l'hébergement et l'encadrement.

1- Participation « journée standard centre de loisirs »**Accueil de Loisirs (Délibération n°2021/43 du 29/06/2021)****Journée complète** : Entre 5,50€ et 20€ en fonction du quotient familial (quotient familial x 0.9%)**2- Participation « journalière séjour »**

selon les tranches de Quotient familial :

Quotient Familiaux	Participation journalière séjour
<499	35
De 500 à 999	40
De 1000 à 1499	50
De 1500 à 1699	60
>1700	70

Il est demandé au Conseil Municipal d'approver la proposition de la tarification des familles dans le cadre de l'organisation des séjours.

OUI l'exposé de Madame Samira DEMARIA, Adjointe, expose à l'Assemblée :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place de courts séjour pour les périodes de vacances scolaires estivales
- **VALIDE** la tarification de ces séjours pour les familles, via une participation « journée standard centre de loisirs » et une participation « journalière séjour ».

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/14

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS
AUX
ASSOCIATIONS
EXERCICE 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-21060105-20250401-2025ERKER
Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :
Reçu le 04/04/2025

Chaque année, la Municipalité octroie des subventions aux associations Roquefortoises afin de les accompagner dans le développement de leur activité, de façon à offrir aux adhérents un espace d'expression et d'épanouissement.

L'autorité territoriale a quant à elle jugé, au regard de ses finances, qu'une enveloppe globale de **103 900,00 €** sera dévolue pour l'aide aux associations dans le cadre de son budget primitif 2025.

Après examen des dossiers de demande de subventions par un groupe de travail, il est proposé d'octroyer les aides suivantes pour l'année 2025 :

ASSOCIATION	MONTANT 2025
CCAS DE ROQUEFORT-LES-PINS	40 000,00
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	18 000,00
ANCIENS COMBATTANTS	1 000,00
TRICOT	400,00
L'ENVOL	1 000,00
AMICALE DES POMPIERS DE ROQUEFORT-LES-PINS	1 000,00
ASSOCIATION MUSICALE DE ROQUEFORT-LES-PINS	14 700,00
SKI-CLUB	4 200,00
ASR FOOT	18 900,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE CESAR	1 400,00
VOLLEY-BALL	700,00
REPAIR CAFE	500,00
LES CHATS DU MERCANTOUR	400,00
OSE	500,00
AURIA	500,00
AAE06	200,00
UNICEF	500,00

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé les propositions.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution aux Associations des subventions telles que définies ci-dessus,
 - 102 300,00 € pour les associations et le CCAS de la Commune ;
 - 1 600,00 € pour les associations extérieures.
- **INSCRIT** les sommes prévues au Budget Primitif 2025.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/15

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 20

OBJET :

**APPROBATION DU
COMpte
ADMINISTRATIF
EXERCICE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel		X	
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Elisabeth ERKER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_15-BF
Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire Monsieur le Maire.

Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Au regard des pièces comptables, il apparaît que Monsieur Michel ROSSI, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Il est donc procédé au règlement définitif du budget de 2024 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Opérations de l'exercice

	Mandats émis	Titres émis
Section de fonctionnement	11 560 427,14	12 864 620,11
Section d'investissement	4 878 346,82	5 347 017,91
TOTAUX	16 438 773,96	18 211 638,02

Résultat à la clôture de l'exercice

	Déficit	Excédent
Section de fonctionnement		1 304 192,97
Section d'investissement		468 671,09
TOTAL		1 772 864,06

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé le compte administratif présenté.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 - Budget Principal

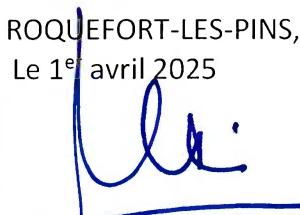
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

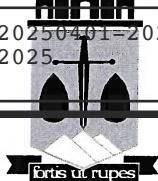


Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

2025/15



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/16

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 20

OBJET :

**APPROBATION DU
COMPTE DE
GESTION DU
RECEVEUR
EXERCICE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel		X	
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Elisabeth ERKER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_16-DE
Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ainsi que le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Ainsi et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé le compte de gestion présenté.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2024 du Receveur, Budget Principal

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 1^{er} avril 2025

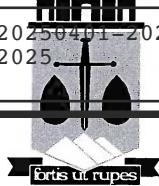


Elisabeth ERKER

Sécrétaire de séance

Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins



Mairie de
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/17

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_17-DE

Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2024 présente :

- un excédent de fonctionnement de 1 304 192,97 euros.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire :

A – Résultat antérieur reporté : excédent	632 715,86 euros
B – Résultat de l'exercice : excédent	671 477,11 euros
C – Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)	1 304 192,97 euros

D – Solde d'exécution d'investissement N-1	
Excédent de Financement	468 671,09 euros
E – Reste à réaliser d'investissement N-1	
Besoins de Financement	- 2 243 414,69 euros
F – BESOIN DE FINANCEMENT	- 1 774 743,60 euros

Décision d'affectation :

Affectation en réserve au compte 1068	1 304 192,97 euros
Report de fonctionnement (002)	-

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé l'affectation du résultat d'exploitation 2024 présenté.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat d'exploitation 2024, détaillée ci-dessus.

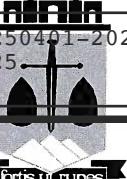
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/18

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**TAUX
D'IMPOSITION
2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_18-DE

Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Chaque année, il est nécessaire de fixer les taux d'imposition pour l'année en cours.

Pour rappel, les taux de l'année 2024, à savoir :

Foncier bâti	28,99 %
Foncier non bâti	41,98 %
Taxe d'habitation	15,91 %

Il est donc proposé de fixer les taux suivants pour l'année 2025

Foncier bâti	28,99 %
Foncier non bâti	41,98 %
Taxe d'habitation	15,91 %

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé les taux d'imposition pour l'année 2025.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :
Foncier bâti : 28,99 % - Foncier non bâti : 41,98 % - Taxe d'habitation : 15,91 %
- **CHARGE** la Direction des Services Fiscaux de l'application de la présente.

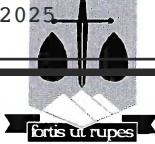
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF
2025**

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_19-BF

Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, présente le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	11 289 211,29 €
Recettes de fonctionnement	11 289 211,29 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement	6 255 056,52 €
Recettes d'investissement	6 255 056,52 €

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé le Budget primitif 2025.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections pour l'exercice 2025.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

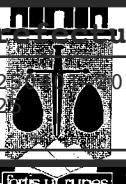


Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS POUR
L'ECLAIRAGE PUBLIC**

LEDS

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-2106010 Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :
 Reçu le 07/04/2025

Dans le cadre du développement durable, et plus particulièrement du projet de réduction des dépenses énergétiques mis en place par la Mairie afin de répondre aux objectifs de performance relative à la consommation électrique, la Commune entreprend le remplacement des luminaires existants d'éclairage public par des leds, programmées en usine conformément aux horaires arrêtés par la commission sur l'éclairage public (23h-5h à - 50% d'intensité).

La municipalité a donc lancé un plan pluriannuel d'investissement pour ce type de leds en 2022, d'un montant total de 215 000 € H.T. sur 4 ans (soit 53 750 € H.T. par année).

La première tranche a été réalisée en 2022, pour un montant de 49 820 euros H.T., et a permis le remplacement de 114 points lumineux.

La deuxième tranche est en cours de réalisation, pour le remplacement de 137 points lumineux, et s'élève à un montant de 42 259.52 € H.T.

Ces travaux ayant permis une diminution significative de la consommation électrique, il convient dès à présent de lancer la troisième tranche, concernant la mise en place de nouveaux points lumineux, et pour un montant total estimé de 53 750 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal d':

- AUTORISER Monsieur Le Maire à établir une nouvelle demande de subvention pour l'éclairage public auprès de la CASA, du Département et de l'Etat, sur la base du montant total susvisé.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à établir une nouvelle demande de subvention pour l'éclairage public auprès de la CASA, du Département et de l'Etat, sur la base du montant total susvisé.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance

2025/20



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
 Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
 Maire de Roquefort-les-Pins



COMMUNE : 105 ROQUEFORT LES PINS
 ARRONDISSEMENT : 06 GRASSE
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ANTIBES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6) 2025	
						Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025	Prefecture (col. 4 x col. 6) 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	16 514 751	28,99	99,15	16 997 000	4 927 430		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	297 393	41,98	126,32	299 300	125 646		
Taxe d'habitation (TH)	4 088 362	15,91	57,84	3 784 000	602 034		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>		>>>		
				Total	5 655 110		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	3 558 334	15,91	60,00	3 284 000	313 491	60,00	313 491

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)		5 655 110		
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	9 705			13 805		0	0	1 004 567
III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025								
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 =						
5 968 601	+ 1 028 077	6 996 678						

ROQUEFORT LES PINS
 Le 10412025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 JEAN-PAUL CATANESE
 063380

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux



IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Locaux industriels
- d. Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

Taxe d'habitation :

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Bases dégrégées hors locaux vacants
- d. Bases dégrégées locaux vacants
- e. Bases dégrégées majo THS

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Bases dégrégées hors locaux vacants
- d. Bases dégrégées locaux vacants
- e. Bases dégrégées majo THS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
- b. TVA prév. (comp. CVAE)
- c. Coefficient correcteur
- d. Taux FB commune 2020
- e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental		
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	33,04	99,35	0,20300 99,15
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	30,83	127,70	1,38500 126,32
Taxe d'habitation (TH)	23,88	26,39	65,98	8,13800 57,84
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>	>>	>>	>> 15,42

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.3. MAJORIZATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 7,5% départemental
- b. Taux maximum de la majoration

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 24,44

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

N° 123456789 M (TAUX FDL 2025 AR 2025

006-210601050 Recu le 04/04/2024

Préfecture 401-2025 18-DE

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/08

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :**MISE A JOUR DU
TABLEAU DES EFFECTIFS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration à
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-2106010 Monsieur Bernard POTIER, Premier Adjoint, expose à l'Assemblée :
Reçu le 07/04/2025

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

La réglementation prévoit également que les emplois de chaque collectivité soient créés par l'organe délibérant de la Collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu des mouvements du personnel, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité régulièrement.

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé la mise à jour du tableau des effectifs.

En conséquence, il convient de créer les emplois suivants :

- 1 Agent social territorial à temps complet, permanent, affecté au service petite enfance
- 1 Adjoint administratif territorial à temps non complet, non permanent, affecté au service communication
- 2 Agents techniques territoriaux à temps complet, non permanent, affecté au service technique
- 1 Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet, non permanent, affectée au service petite enfance

Et de supprimer les emplois suivants :

- 1 Rédacteur territorial à temps complet, non permanent, affecté à la direction
- 1 Agent social à temps complet, non permanent, affecté au service petite enfance
- 1 Adjoint technique territorial à temps complet, non permanent, affecté au service enfance
- 1 Adjoint technique territorial à temps complet, non permanent, affecté au service technique
- 1 Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, non permanent, affecté au service communication
- 2 Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet, non permanent, affectés au service enfance
- 1 Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet, permanent, affecté au service support
- 1 Adjoint administratif territorial à temps complet, non permanent, affecté au service cabinet

AR Prefecture

006-210601050-20250 Agent de maîtrise à temps complet, permanent affecté au service technique
Reçu le 07/04/2025

- 1 Agent de maîtrise à temps complet, permanent affecté au service technique

- 1 Auxiliaire de soins principal de 2ème classe à temps complet, non permanent, affecté au service petite enfance
- 1 Emploi de droit privé à temps complet, non permanent
- 1 Emploi de droit privé à temps non complet (30h), non permanent
- 1 Emploi de droit privé à temps non complet (20h), non permanent

OUÏ l'exposé de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le tableau des effectifs annexé.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AVEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE ROQUEFORT-LES-PINS

DATE DE DERNIERE MISE A JOUR :

01/04/2025

EMPLOIS DE DROIT PUBLIC PERMANENTS :

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois VACANTS
ADMINISTRATIVE	A	Attachés	Attaché principal	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur principal 1ère classe	2	35h	2	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur principal 2ème classe	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur	3	35h	2	1
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	4	35h	4	0
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 2ème classe	4	35h	3	1
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	7	35h	6	1
TECHNIQUE	A	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur territorial	1	35h	1	0
TECHNIQUE	B	Techniciens	Technicien principal de 1ère classe	1	35h	1	0
TECHNIQUE	B	Techniciens	Technicien	1	35h	1	0
TECHNIQUE	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	8	35h	8	0
TECHNIQUE	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	11	35h	10	1
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	2	35h	2	0
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2 ème classe	3	35h	3	0
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique territorial	8	35h	8	0
SANITAIRE ET SOCIALE	A	Educateurs	Educateur territorial de jeunes enfants	2	35h	2	0
SOCIALE	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	1	35h	1	0

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois VACANTS
SOCIALE	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	2	35h	2	0
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social principal de 2ème classe	2	35h	2	0
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social territorial	9	35h	6	3
MEDICO-SOCIALE	A	Infirmiers	Infirmière en soins généraux	1	35h	1	0
MEDICO-SOCIALE	B	Auxiliaires de puéricultures	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1	35h	1	0
MEDICO-SOCIALE	B	Auxiliaires de puéricultures	Auxiliaire de puériculture classe normale	2	35h	2	0
CULTURELLE	C	Ajoints du patrimoine	Adjoint patrimoine territorial	1	35h	1	0
SPORTIVE	B	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives	1	35h	1	0
ANIMATION	B	Animateurs	Animateur	1	35h	1	0
ANIMATION	C	Adjoints animations territoriaux	Adjoint animation territorial de 1ère classe	1	35h	1	0
ANIMATION	C	Adjoints animations territoriaux	Adjoint animation territorial de 2ème classe	1	35h	0	1
ANIMATION	C	Adjoints animations territoriaux	Adjoint animation territorial	7	35h	6	1
POLICE	B	Chefs de service de police municipal	Chef de service principal 1ère classe de police municipal	1	35h	1	0
POLICE	C	Brigadiers chefs	Brigadier chef principal	3	35h	3	0
POLICE	C	Gardiens-Brigadiers	Gardien - Brigadier	2	35h	2	0

EMPLOIS DE DROIT PUBLIC NON PERMANENTS :

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois NON POURVUS
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur de 1ère classe	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur de 1ère classe	0	28h	0	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur de 1ère classe	1	20h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur	2	35h	1	1
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	3	35h	1	2
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	1	28h	1	0
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	35h	1	0
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique territorial	15	35h	12	3
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique territorial	2	20h	1	1
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social territorial	7	35h	6	1
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social territorial	1	30h	1	0
MEDICO-SOCIALE	B	Auxiliaires de puéricultures	Auxiliaire de puériculture classe normale	2	35h	2	0
MEDICO-SOCIALE	C	Auxiliaires de soins	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	0	35h	0	0
CULTURELLE	C	Ajoints du patrimoine	Adjoint patrimoine principal de 1ère classe	1	35h	1	0
ANIMATION	C	Adjoints animations	Adjoint animation territorial	1	35h	0	1
ANIMATION	C	Adjoints animations	Adjoint animation territorial	1	25h	1	0
ANIMATION	C	Adjoints animations	Adjoint animation territorial	1	8h	0	1

EMPLOIS DE DROIT PRIVE :

Type de contrat	Fonctions	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire	Nombre d'emplois POURVUS	Nombre d'emplois NON POURVUS
CDD	Agent polyvalent	2	35h	1	1
CDD	Agent polyvalent	2	30h	0	2
CDD	Agent polyvalent	2	20h	0	2

TOTAL DES EMPLOIS :

Emplois	Nombre d'emplois	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois NON POURVUS
Permanents	95	86	9
Non permanents	40	30	10
De droit privé	6	1	5
TOTAL DES EMPLOIS	141	117	24

EMPLOIS ACCESSOIRES ET OCCASIONNELS :

Type de contrat	Fonctions	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Nombre d'emplois POURVUS	Nombre d'emplois NON POURVUS
Vacation	Animateur formé	2	0	2

marino		
melchio	GUILMART	
canu		
cossonet	SAVONITTO	Fenoglio (détachement 2025)
ardisson, espo	Winance	Murcia
vechin, dal moro	Pariente concours, KONIECZNY DETACHEMENT	
andreu, chaput, diaz, konieczny	guillou, ventugol	
Glachant		
olivero c		
provenzano		
navarro, olivero l, gena, redon, milazzo	MATTEO, ROSE, VREUX	
capannini, brecevic, soyer, vilpoix, simonaire, becquelin, bottero, bracco e, lopez, pieroni f		
jallier, beveraggi		
squarciafico, caillet a, Avena stagairisation		
bulcke, cahagne, albesano, gautier, thomel, zolo, gahitte, LAPOELE		
hoser, le neun		
delplanque		

lhuiillier, moeller

bourcelot aline BESSANE

calmon,bovio, olivero j, papin, caillet n, pellarin, Foucard stagiairisation

candido (cdi)

hulne

cara, trincanato

lafon

POMARES DETACHEMENT

FENOGLIO DETACHEMENT

corsini

KONIECZNY CONCOURS

fenoglio, pomares dubost, rebboh, ziane, nivesse, PAPIN DETACHEMENT

pujol

alves, choisy, stengel

bariller, bourcelot f

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE

Reçu le 07/04/2025

Rousselin

laurent
ZATTARA
Blanc,
Kershaw

MONROY

messiant, amozieg, passannante, franck, male, breuille, torto, kolic, Ecau , Maoua, kieffer, ricci, bellanger
hiver

malaurent, taffet, bourcelet alex, garcia, desilles, Foucard

deram

vogt, treynard

cournot

delichere

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE

Reçu le 07/04/2025

Aznavourian

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE

Reçu le 07/04/2025

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE

Reçu le 07/04/2025

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE

Reçu le 07/04/2025

depart vreux ,remplacant olivero L

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/08

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :**MISE A JOUR DU
TABLEAU DES EFFECTIFS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration à
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-2106010 Monsieur Bernard POTIER, Premier Adjoint, expose à l'Assemblée :
Reçu le 07/04/2025

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

La réglementation prévoit également que les emplois de chaque collectivité soient créés par l'organe délibérant de la Collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu des mouvements du personnel, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité régulièrement.

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé la mise à jour du tableau des effectifs.

En conséquence, il convient de créer les emplois suivants :

- 1 Agent social territorial à temps complet, permanent, affecté au service petite enfance
- 1 Adjoint administratif territorial à temps non complet, non permanent, affecté au service communication
- 2 Agents techniques territoriaux à temps complet, non permanent, affecté au service technique
- 1 Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet, non permanent, affectée au service petite enfance

Et de supprimer les emplois suivants :

- 1 Rédacteur territorial à temps complet, non permanent, affecté à la direction
- 1 Agent social à temps complet, non permanent, affecté au service petite enfance
- 1 Adjoint technique territorial à temps complet, non permanent, affecté au service enfance
- 1 Adjoint technique territorial à temps complet, non permanent, affecté au service technique
- 1 Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, non permanent, affecté au service communication
- 2 Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet, non permanent, affectés au service enfance
- 1 Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet, permanent, affecté au service support
- 1 Adjoint administratif territorial à temps complet, non permanent, affecté au service cabinet

AR Prefecture

006-210601050-20250 Agent de maîtrise à temps complet, permanent affecté au service technique
Reçu le 07/04/2025

- 1 Agent de maîtrise à temps complet, permanent affecté au service technique

- 1 Auxiliaire de soins principal de 2ème classe à temps complet, non permanent, affecté au service petite enfance
- 1 Emploi de droit privé à temps complet, non permanent
- 1 Emploi de droit privé à temps non complet (30h), non permanent
- 1 Emploi de droit privé à temps non complet (20h), non permanent

OUÏ l'exposé de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le tableau des effectifs annexé.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AVEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE ROQUEFORT-LES-PINS

DATE DE DERNIERE MISE A JOUR :

01/04/2025

EMPLOIS DE DROIT PUBLIC PERMANENTS :

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois VACANTS
ADMINISTRATIVE	A	Attachés	Attaché principal	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur principal 1ère classe	2	35h	2	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur principal 2ème classe	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur	3	35h	2	1
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	4	35h	4	0
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 2ème classe	4	35h	3	1
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	7	35h	6	1
TECHNIQUE	A	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur territorial	1	35h	1	0
TECHNIQUE	B	Techniciens	Technicien principal de 1ère classe	1	35h	1	0
TECHNIQUE	B	Techniciens	Technicien	1	35h	1	0
TECHNIQUE	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	8	35h	8	0
TECHNIQUE	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	11	35h	10	1
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	2	35h	2	0
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2 ème classe	3	35h	3	0
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique territorial	8	35h	8	0
SANITAIRE ET SOCIALE	A	Educateurs	Educateur territorial de jeunes enfants	2	35h	2	0
SOCIALE	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	1	35h	1	0

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois VACANTS
SOCIALE	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	2	35h	2	0
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social principal de 2ème classe	2	35h	2	0
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social territorial	9	35h	6	3
MEDICO-SOCIALE	A	Infirmiers	Infirmière en soins généraux	1	35h	1	0
MEDICO-SOCIALE	B	Auxiliaires de puéricultures	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1	35h	1	0
MEDICO-SOCIALE	B	Auxiliaires de puéricultures	Auxiliaire de puériculture classe normale	2	35h	2	0
CULTURELLE	C	Ajoints du patrimoine	Adjoint patrimoine territorial	1	35h	1	0
SPORTIVE	B	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives	1	35h	1	0
ANIMATION	B	Animateurs	Animateur	1	35h	1	0
ANIMATION	C	Adjoints animations territoriaux	Adjoint animation territorial de 1ère classe	1	35h	1	0
ANIMATION	C	Adjoints animations territoriaux	Adjoint animation territorial de 2ème classe	1	35h	0	1
ANIMATION	C	Adjoints animations territoriaux	Adjoint animation territorial	7	35h	6	1
POLICE	B	Chefs de service de police municipal	Chef de service principal 1ère classe de police municipal	1	35h	1	0
POLICE	C	Brigadiers chefs	Brigadier chef principal	3	35h	3	0
POLICE	C	Gardiens-Brigadiers	Gardien - Brigadier	2	35h	2	0

EMPLOIS DE DROIT PUBLIC NON PERMANENTS :

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois NON POURVUS
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur de 1ère classe	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur de 1ère classe	0	28h	0	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur de 1ère classe	1	20h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur	2	35h	1	1
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	3	35h	1	2
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	1	28h	1	0
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	35h	1	0
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique territorial	15	35h	12	3
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique territorial	2	20h	1	1
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social territorial	7	35h	6	1
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social territorial	1	30h	1	0
MEDICO-SOCIALE	B	Auxiliaires de puéricultures	Auxiliaire de puériculture classe normale	2	35h	2	0
MEDICO-SOCIALE	C	Auxiliaires de soins	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	0	35h	0	0
CULTURELLE	C	Ajoints du patrimoine	Adjoint patrimoine principal de 1ère classe	1	35h	1	0
ANIMATION	C	Adjoints animations	Adjoint animation territorial	1	35h	0	1
ANIMATION	C	Adjoints animations	Adjoint animation territorial	1	25h	1	0
ANIMATION	C	Adjoints animations	Adjoint animation territorial	1	8h	0	1

EMPLOIS DE DROIT PRIVE :

Type de contrat	Fonctions	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire	Nombre d'emplois POURVUS	Nombre d'emplois NON POURVUS
CDD	Agent polyvalent	2	35h	1	1
CDD	Agent polyvalent	2	30h	0	2
CDD	Agent polyvalent	2	20h	0	2

TOTAL DES EMPLOIS :

Emplois	Nombre d'emplois	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois NON POURVUS
Permanents	95	86	9
Non permanents	40	30	10
De droit privé	6	1	5
TOTAL DES EMPLOIS	141	117	24

EMPLOIS ACCESSOIRES ET OCCASIONNELS :

Type de contrat	Fonctions	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Nombre d'emplois POURVUS	Nombre d'emplois NON POURVUS
Vacation	Animateur formé	2	0	2

marino		
melchio	GUILMART	
canu		
cossonet	SAVONITTO	Fenoglio (détachement 2025)
ardisson, espo	Winance	Murcia
vechin, dal moro	Pariente concours, KONIECZNY DETACHEMENT	
andreu, chaput, diaz, konieczny	guillou, ventugol	
Glachant		
olivero c		
provenzano		
navarro, olivero l, gena, redon, milazzo	MATTEO, ROSE, VREUX	
capannini, brecevic, soyer, vilpoix, simonaire, becquelin, bottero, bracco e, lopez, pieroni f		
jallier, beveraggi		
squarciafico, caillet a, Avena stagairisation		
bulcke, cahagne, albesano, gautier, thomel, zolo, gahitte, LAPOELE		
hoser, le neun		
delplanque		

lhuiillier, moeller

bourcelot aline BESSANE

calmon,bovio, olivero j, papin, caillet n, pellarin, Foucard stagiairisation

candido (cdi)

hulne

cara, trincanato

lafon

POMARES DETACHEMENT

FENOGLIO DETACHEMENT

corsini

KONIECZNY CONCOURS

fenoglio, pomares dubost, rebboh, ziane, nivesse, PAPIN DETACHEMENT

pujol

alves, choisy, stengel

bariller, bourcelot f

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE

Reçu le 07/04/2025

Rousselin

laurent
ZATTARA
Blanc,
Kershaw

MONROY

messiant, amozieg, passannante, franck, male, breuille, torto, kolic, Ecau , Maoua, kieffer, ricci, bellanger
hiver

malaurent, taffet, bourcelet alex, garcia, desilles, Foucard

deram

vogt, treynard

cournot

delichere

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE

Reçu le 07/04/2025

Aznavourian

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE

Reçu le 07/04/2025

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE

Reçu le 07/04/2025

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE

Reçu le 07/04/2025

depart vreux ,remplacant olivero L



RESSOURCES HUMAINES5

NOTE RELATIVE AU PLAN DE FORMATION 2025

La formation professionnelle tout au long de la vie des agents publics est un droit qui garantit à tous une évolution professionnelle et statutaire et ainsi assure un service public de qualité.

Ce droit s'exprime de différentes façons tout au long de la carrière des agents.

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée en profondeur par **la loi du 19 février 2007**, détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux.

Cette loi rappelle aux collectivités territoriales l'obligation d'élaborer un Plan de Formation.

A ce jour, le recensement des besoins est effectué lors des entretiens professionnels

Il est donc proposé aux membres du CST:

- D'adopter le Plan de Formation 2025 ci-dessous

NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS	INTITULE	POLE	DATE	ETAT D'INSCRIPTION	MODALITÉ D'ORGANISATION	ORGANISME	COÛT
9	Port du harnais	Technique	Sur l'année	IFTS	CROIX ROUGE	FELL ACADEMY	590
14	CACES	Technique	Sur l'année				2360
14	Habilitation électrique	Technique	Sur l'année				2360
13	AIPR	Technique	Sur l'année				1180
6	Formation AFGSU2	Petite Enfance	Sur l'année				3240
16	Intra Crèche	Petite Enfance	Sur l'année				2560
3	Formation d'intégration des agents de catégorie C	Administration, Technique et Crèche	Du 03/11/2025 au 31/01/2026	Accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
2	Excel 2013-Niveau 1- Utilisateur débutant MS	Administration et Enfance	Du 01/05/2025 au 31/05/2025	attente	Distanciel	CNFPT	
3	Prépa concours	Administration	Sur l'année	accepte	Distanciel	CNFPT	
3	Stage Intra - Les règles et méthodes d'annualisation du temps de travail	Administration	Du 16/01/2025 au 16/01/2025	accepte	Présentiel	CNFPT	

AR Prefecture		POLE	DATE	ETAT D'INSCRIPTION	MODALITE D'ORGANISATION	ORGANISME	COÛT
NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS	INTITULE						
1	La bientraitance dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie	CCAS	Du 19/05/2025 au 21/05/2025	attente	Présentiel	CNFPT	
1	Elaborer des menus respectant la loi EGALIM (formation distancielle)	Enfance	Du 15/05/2025 au 19/06/2025	attente	Distanciel	CNFPT	
1	La prise en compte de la parole de l'enfant : favoriser l'expression du jeune enfant, savoir l'écouter et le comprendre	Enfance	Du 07/07/2025 au 09/07/2025	attente	Présentiel	CNFPT	
1	Le nom de famille et le prénom	Etat civil	Du 06/03/2025 au 07/03/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les fondamentaux de l'état civil : la mise en pratique	Etat civil	Du 29/09/2025 au 29/09/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
2	L'organisation et la gestion des cimetières	Etat civil	Du 17/06/2025 au 18/06/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	L'évolution vers une fonction d'encadrement : les bases du management	Enfance	Du 17/02/2025 au 18/02/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
6	L'hygiène des aliments en production de repas - Ouvert à l'aire départementale 06	Enfance	Du 26/06/2025 au 27/06/2025	attente	Présentiel	CNFPT	
2	Réactualisation de la formation "Hygiène alimentaire" - Ouvert à l'aire départementale 06"	Enfance	Du 03/11/2025 au 03/11/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
2	Formation d'intégration des agents de catégorie B	Enfance et Culture	Du 24/03/2025 au 31/07/2025	Accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Approche des radicalisations	Police Municipale	Du 31/03/2025 au 01/04/2025	attente	Présentiel	CNFPT	300
1	Gestion administrative d'un poste de Police Municipale	Police Municipale	Du 20/10/2025 au 22/10/2025	attente	Présentiel	CNFPT	450

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_09-DE
Réf : le 07/04/2025

NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS	INTITULE	POLE	DATE	ETAT D'INSCRIPTION	MODALITE D'ORGANISATION	ORGANISME	COÛT
1	Le statut dans la fonction managériale du responsable de police municipale	Police Municipale	Du 26/03/2025 au 27/03/2025	attente	Présentiel	CNFPT	300
1	Les violences intrafamiliales	Police Municipale	Du 03/03/2025 au 05/03/2025	attente	Présentiel	CNFPT	450
6	Séances d'entraînement à l'armement	Police Municipale	Sur l'année	attente	Présentiel	CNFPT	3480
1	Police de l'environnement: les fondamentaux	Police Municipale	Du 25/11/2025 au 27/11/2025	attente	Présentiel	CNFPT	450
2	Stage Union - La maîtrise des droits à congés pour raison de santé	Support	Du 12/05/2025 au 13/05/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Le déroulement de la carrière	Support	Du 20/02/2025 au 21/02/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les bases des finances publiques locales	Support	Du 01/07/2025 au 02/07/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les fondamentaux de la gestion de la rémunération	Support	Du 27/03/2025 au 28/03/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les techniques de lecture rapide	Support	Du 06/03/2025 au 07/03/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Sensibilisation aux règles de la sécurité incendie, l'accessibilité et la sûreté des établissements recevant du public (ERP) (Webinaire)	Technique	Du 04/04/2025 au 04/04/2025	attente	Distanciel	CNFPT	
1	La surcharge d'informations : méthodes et outils pour gérer l'infobésité	Technique	Du 15/01/2025 au 12/02/2025	accepte	Distanciel	CNFPT	
COÛT PROVISOIRE							17720



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/09

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :**PLAN DE FORMATION
2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-2106010 Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint, expose à l'Assemblée :
Reçu le 07/04/2025

La formation professionnelle tout au long de la vie des agents publics est un droit qui garantit à tous une évolution professionnelle et statutaire et ainsi assure un service public de qualité.

Ce droit s'exprime de différentes façons tout au long de la carrière des agents.

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée en profondeur par la loi du 19 février 2007, détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux.

Cette loi rappelle aux collectivités territoriales l'obligation d'élaborer un Plan de Formation.

A ce jour, le recensement des besoins est effectué lors des entretiens professionnels.

Ce plan de formation a été présenté au CST en sa séance du 25 mars 2025

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé la mise à jour du tableau des effectifs.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** le plan de formation

OUI l'exposé de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de formation tel que présenté en annexe.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

fortis ut rupes

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01**N° 2025/10****DATE DE CONVOCATION**
17 MARS 2025**DATE D'AFFICHAGE**
17 MARS 2025**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**RECRUTEMENT
D'ENSEIGNANTS DANS
LE CADRE D'UNE
ACTIVITE ACCESSOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-21060105 Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint, expose à l'Assemblée :
Reçu le 07/04/2025

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il apparaît indispensable de procéder au recrutement d'intervenants pour animer les temps d'activité périscolaire.

Cette activité pourrait être assurée par les enseignants, fonctionnaires de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966, le décret n° 22010-761 du 7 juillet 2010 et la note de service du Ministère de l'Education nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

Les montants plafonds de rémunération s'établissent ainsi :

Personnels	Taux maximum
Heure d'enseignement	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	22,26 euros
Instituteurs exerçant en collège	22,26 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,82 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	27,30 euros
Heure d'étude surveillée	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20,03 euros
Instituteurs exerçant en collège	20,03 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	22,34 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,57 euros
Heure de surveillance	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,68 euros
Instituteurs exerçant en collège	10,68 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11,91 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	13,11 euros

AR Prefecture

006-2106010 Bouscat, 2025 conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux cotisations suivantes : CSC, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFFP.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de ces intervenants et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** le recrutement des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer les tâches d'animation pendant les temps d'activités périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires;
- **VALIDER** une durée de 4h hebdomadaire pour l'étude surveillée et de 2h hebdomadaire pour la surveillance pendant la période scolaire ;
- **FIXER** la rémunération afférente à cette activité accessoire sur la base d'une indemnité horaire correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » et « surveillance » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

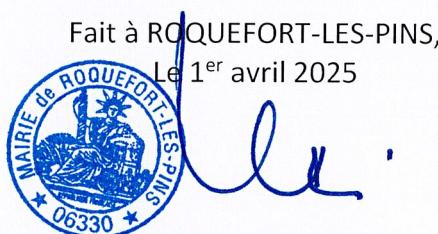
OUÏ l'exposé de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

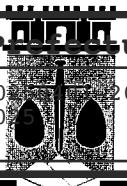
- **VALIDE** le recrutement des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer les tâches d'animation pendant les temps d'activités périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires;
- **VALIDE** une durée de 4h hebdomadaire pour l'étude surveillée et de 2h hebdomadaire pour la surveillance pendant la période scolaire ;
- **FIXE** la rémunération afférente à cette activité accessoire sur la base d'une indemnité horaire correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » et « surveillance » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01**N° 2025/11****DATE DE CONVOCATION**
17 MARS 2025**DATE D'AFFICHAGE**
17 MARS 2025**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**ADHESION DE LA
COMMUNE A
L'ASSOCIATION
FRANCAISE DES SITES
HISTORIQUES GRIMALDI
DE MONACO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250410-20250410
Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose à l'Assemblée :
Reçu le 07/04/2025

L'association française des sites historiques Grimaldi de Monaco a pour objet le rassemblement, la valorisation et la promotion des sites qui sont liés à l'histoire de la principauté de Monaco et à la dynastie des Grimaldi.

La commune de Roquefort-les-Pins est liée à l'histoire de cette dynastie. En effet, en octobre 1703, Charles de Grimaldi est investi par lettres patentes du Roi en tant que gouverneur de Saint-Paul-de-Vence. Son autorité s'étend sur le territoire de Saint-Paul, incluant alors Roquefort-les-Pins. Il exerce ainsi son pouvoir sur le bourg de Roquefort jusqu'à sa mort le 21 avril 1710.

Le 3 mars 1733, jour de son serment au Roi au Château de Versailles, Honoré IV Grimaldi exerce les fonctions de Gouverneur. Durant dix années, il assura la charge de Capitaine Gouverneur de la ville de Saint-Paul-de-Vence et de ses dépendances, étendant son influence au bourg de Roquefort-les-Pins. Sa charge sera prorogée jusqu'à sa mort le 13 juin 1743 à Spire où il combattit en qualité de Colonel des gardes du Roi.

L'empreinte de la famille Grimaldi, notamment à travers les figures de Charles et Honoré IV, témoigne ainsi des liens étroits qui les ont unis à Roquefort-les-Pins, laissant une empreinte durable sur l'histoire et le patrimoine de la commune.

Adhérer à l'association française des sites historiques Grimaldi de Monaco contribuerait au rayonnement de la commune tout en bénéficiant de l'image de la principauté tant au niveau national qu'international.

Par ailleurs, la participation de la commune aux différents évènements organisés entre cette association et la fédération monégasque des sites historiques Grimaldi permettrait de présenter au grand public le patrimoine culturel, artisanal et gastronomique du territoire et permettait la visibilité de la commune bien au-delà des frontières de la Côte d'Azur.

Il est donc proposé que la Commune adhère à l'association française des sites historiques Grimaldi de Monaco, pour un montant annuel de 300 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'ADHÉRER à l'association des sites historiques Grimaldi de Monaco ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout acte ou document s'y afférent.

OUÏ l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

AR Prefecture

006-21060105e Conseil Municipal à l'unanimité
Reçu le 07/04/2025

- **ADHERE** à l'association des sites historiques Grimaldi de Monaco ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document s'y afférent.

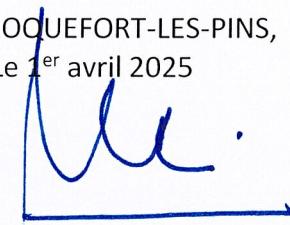
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/12

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**INTEGRATION DANS LE
DOMAINE PUBLIC DU
CHEMIN DINA GRAY**

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

Madame Marie-Gabrielle GODARD, Conseillère Municipale, expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2024/73 en date du 30 septembre 2024, le Conseil Municipal approuvait le lancement de l'enquête publique en vue de procéder au transfert d'office du sol de la voie privée dénommée « Chemin Dina Gray » en vue de son incorporation dans le domaine public communal dont l'assiette appartient aux propriétaires suivants : Monsieur SUQUE, les copropriétaires de la parcelle AM 21, Monsieur TRIMBOLI, Monsieur et Madame PELLETIER, Monsieur ARMANDO, l'indivision COTA, Messieurs WUENSCHE, Monsieur PELUCHON, Madame REYNAUD, la SCI du chemin des vallons, la SCI des vignes Franquet, Monsieur PERRIN et la Commune de Roquefort-les-Pins telle que délimitée par le géomètre expert dans son plan topographique parcellaire.

Le projet consiste, à la suite du classement, de réaliser l'entretien et l'aménagement urbain de cette voie ouverte à la circulation du public.

Par arrêté municipal n° 2024/303 en date du 16 octobre 2024, en application des articles L.318-3 du Code de l'Urbanisme ainsi que R 141-4, R141-5, R141-7 et R 141-9 du Code de la Voirie Routière, a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique préalable avec mise à disposition du public d'un dossier d'enquête avec registre ouvert à cet effet et désignation de Monsieur Alfred Martinez en qualité de commissaire enquêteur.

Au terme de l'enquête qui s'est déroulée en mairie du lundi 18 novembre au mercredi 4 décembre 2024 inclus, Monsieur le commissaire enquêteur après avoir vérifié l'accomplissement des formalités de publicité collective ainsi que de notifications individuelles aux propriétaires riverains et assuré trois permanences en mairie le lundi 18 novembre, le mercredi 27 novembre et le mercredi 4 décembre 2024 de l'enquête pour recevoir les observations du public et a rendu le 13 décembre 2024 son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le commissaire enquêteur a ainsi émis un avis favorable sur le projet.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et décider le classement d'office du chemin Dina Gray en application des dispositions de l'article L 318-3 du code de l'Urbanisme avec la prise de l'arrêté portant transfert de propriété, sans indemnité du sol de cette voie privée, en vue de son incorporation dans le domaine public communal concernant les propriétés suivantes : section AM 19p, 38p, 21p, 26p, 29p, 30p, 31p, 32, 28, section AI 66p, 65p section AL 11p, 12p, section AN 70p, 71p et 73p.

Ouï l'exposé de Madame Marie-Gabrielle GODARD, Conseillère Municipale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avis favorable du commissaire enquêteur joint à la présente, émis à la suite de l'enquête publique sur le projet de classement d'office du sol de la voie privée ouverte à la circulation publique dénommée « Chemin Dina Gray », en application des articles L.318-3 du Code de l'Urbanisme et L 162-5 du Code de la Voirie Routière ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté portant transfert d'office, sans indemnité, de la propriété du sol de cette voie ainsi qu'il figure au dossier d'enquête, lequel comportera également approbation du plan d'alignement joint et en excluant la parcelle AM 100 conformément au rapport établi par le commissaire enquêteur.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

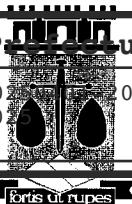


Bernard POTTIER
Secrétaire de séance

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
le 1^{er} avril 2025




Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**TARIFICATION DES
SEJOURS
VACANCES CENTRE DE
LOISIRS**

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-2106010 Madame Samia DEMARIA, Adjointe, expose à l'Assemblée :
Reçu le 07/04/2025

La commune de Roquefort-les-Pins souhaite proposer des courts séjours pendant les vacances scolaires estivales, afin de pouvoir accueillir les enfants scolarisés sur la commune.

Les courts séjours sont organisés pour une durée de 5 jours maximum (4 nuitées). Ils proposent des activités qui correspondent à un projet éducatif et pédagogique.

Ils peuvent accueillir jusqu'à 24 enfants. Ils se déroulent en France (Région PACA) sur un site agréé et sécurisé avec Agrément Jeunesse et Sport et sont fixes en hébergement.

Les mineurs seront encadrés par un directeur de séjour et des animateurs qualifiés, titulaires du permis B.

Pour la sécurité des 24 enfants accueillis, le prestataire devra prévoir 3 animateurs qui encadrent et qui connaissent les enfants à l'année.

Une réunion d'information sera organisée avec les parents pour présenter le séjour.

Les inscriptions seront ouvertes au mois de mai permettant aux familles de pré-inscrire leurs enfants. Les confirmations d'inscriptions seront validées en commission en suivant un scoring établi, puis communiquées aux familles (avec établissement d'une liste d'attente selon le nombre de demandes).

Une fois le mail de confirmation d'inscription envoyé aux familles, un acompte de 50% sera demandé sous 5 jours ouvrés à celles-ci, afin de valider définitivement l'inscription.

Sans cet acompte versé, la place sera réattribuée via la liste d'attente.

Le solde sera à régler sur facture à la fin du mois du séjour.

Une tarification des séjours doit être proposée aux familles en respectant l'application du quotient familial.

Le tarif sera constitué (en lien avec les recommandations de la CAF) :

- 1- Participation « journée standard centre de loisirs » en respectant le taux d'effort avec seuil et plafond.
- 2- Participation « journalière séjour » selon les tranches de Quotient familial.

Le forfait journée séjour comprend les transports, les activités encadrées, la pension complète (y compris pique-nique, goûter), l'hébergement et l'encadrement.

Participation des familles :1- Participation « journée standard centre de loisirs »Accueil de Loisirs (Délibération n°2021/43 du 29/06/2021)Journée complète : Entre 5,50€ et 20€ en fonction du quotient familial (quotient familial x 0.9%)2- Participation « journalière séjour »

selon les tranches de Quotient familial :

Quotient Familiaux	Participation journalière séjour
<499	35
De 500 à 999	40
De 1000 à 1499	50
De 1500 à 1699	60
>1700	70

Il est demandé au Conseil Municipal d'approver la proposition de la tarification des familles dans le cadre de l'organisation des séjours.

OUI l'exposé de Madame Samira DEMARIA, Adjointe, expose à l'Assemblée :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place de courts séjour pour les périodes de vacances scolaires estivales
- **VALIDE** la tarification de ces séjours pour les familles, via une participation « journée standard centre de loisirs » et une participation « journalière séjour ».

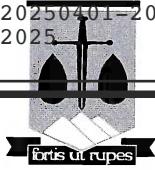
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/14

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS
AUX
ASSOCIATIONS
EXERCICE 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-21060105-20250401-2025ERKER
Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :
Reçu le 04/04/2025

Chaque année, la Municipalité octroie des subventions aux associations Roquefortoises afin de les accompagner dans le développement de leur activité, de façon à offrir aux adhérents un espace d'expression et d'épanouissement.

L'autorité territoriale a quant à elle jugé, au regard de ses finances, qu'une enveloppe globale de **103 900,00 €** sera dévolue pour l'aide aux associations dans le cadre de son budget primitif 2025.

Après examen des dossiers de demande de subventions par un groupe de travail, il est proposé d'octroyer les aides suivantes pour l'année 2025 :

ASSOCIATION	MONTANT 2025
CCAS DE ROQUEFORT-LES-PINS	40 000,00
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	18 000,00
ANCIENS COMBATTANTS	1 000,00
TRICOT	400,00
L'ENVOL	1 000,00
AMICALE DES POMPIERS DE ROQUEFORT-LES-PINS	1 000,00
ASSOCIATION MUSICALE DE ROQUEFORT-LES-PINS	14 700,00
SKI-CLUB	4 200,00
ASR FOOT	18 900,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE CESAR	1 400,00
VOLLEY-BALL	700,00
REPAIR CAFE	500,00
LES CHATS DU MERCANTOUR	400,00
OSE	500,00
AURIA	500,00
AAE06	200,00
UNICEF	500,00

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé les propositions.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution aux Associations des subventions telles que définies ci-dessus,
 - 102 300,00 € pour les associations et le CCAS de la Commune ;
 - 1 600,00 € pour les associations extérieures.
- **INSCRIT** les sommes prévues au Budget Primitif 2025.

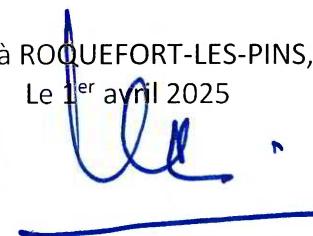
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/15

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 20

OBJET :

**APPROBATION DU
COMpte
ADMINISTRATIF
EXERCICE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel		X	
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Elisabeth ERKER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_15-BF
Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire Monsieur le Maire.

Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Au regard des pièces comptables, il apparaît que Monsieur Michel ROSSI, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Il est donc procédé au règlement définitif du budget de 2024 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Opérations de l'exercice

	Mandats émis	Titres émis
Section de fonctionnement	11 560 427,14	12 864 620,11
Section d'investissement	4 878 346,82	5 347 017,91
TOTAUX	16 438 773,96	18 211 638,02

Résultat à la clôture de l'exercice

	Déficit	Excédent
Section de fonctionnement		1 304 192,97
Section d'investissement		468 671,09
TOTAL		1 772 864,06

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé le compte administratif présenté.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 - Budget Principal

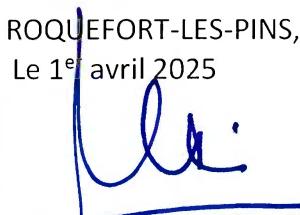
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

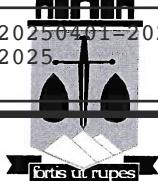


Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

2025/15



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/16

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 20

OBJET :

**APPROBATION DU
COMPTE DE
GESTION DU
RECEVEUR
EXERCICE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel		X	
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Elisabeth ERKER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_16-DE
Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ainsi que le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Ainsi et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé le compte de gestion présenté.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2024 du Receveur, Budget Principal

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 1^{er} avril 2025

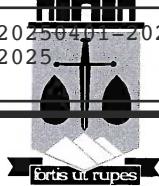


Elisabeth ERKER

Sécrétaire de séance

Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins



Mairie de
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/17

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**AFFECTATION DU
RESULTAT
D'EXPLOITATION
2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_17-DE

Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2024 présente :
 - un excédent de fonctionnement de 1 304 192,97 euros.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire :

A – Résultat antérieur reporté : excédent	632 715,86 euros
B – Résultat de l'exercice : excédent	671 477,11 euros
C – Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)	1 304 192,97 euros

D – Solde d'exécution d'investissement N-1 Excédent de Financement	468 671,09 euros
E – Reste à réaliser d'investissement N-1 Besoin de Financement	- 2 243 414,69 euros
F – BESOIN DE FINANCEMENT	- 1 774 743,60 euros

Décision d'affectation :

Affectation en réserve au compte 1068	1 304 192,97 euros
Report de fonctionnement (002)	-

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé l'affectation du résultat d'exploitation 2024 présenté.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat d'exploitation 2024, détaillée ci-dessus.

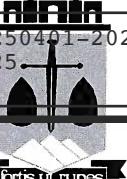
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/18

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**TAUX
D'IMPOSITION
2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_18-DE

Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Chaque année, il est nécessaire de fixer les taux d'imposition pour l'année en cours.

Pour rappel, les taux de l'année 2024, à savoir :

Foncier bâti	28,99 %
Foncier non bâti	41,98 %
Taxe d'habitation	15,91 %

Il est donc proposé de fixer les taux suivants pour l'année 2025

Foncier bâti	28,99 %
Foncier non bâti	41,98 %
Taxe d'habitation	15,91 %

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé les taux d'imposition pour l'année 2025.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :
Foncier bâti : 28,99 % - Foncier non bâti : 41,98 % - Taxe d'habitation : 15,91 %
- **CHARGE** la Direction des Services Fiscaux de l'application de la présente.

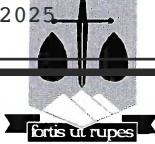
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF
2025**

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_19-BF

Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, présente le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	11 289 211,29 €
Recettes de fonctionnement	11 289 211,29 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement	6 255 056,52 €
Recettes d'investissement	6 255 056,52 €

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé le Budget primitif 2025.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections pour l'exercice 2025.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS POUR
L'ECLAIRAGE PUBLIC**

LEDS

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-2106010 Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :
 Reçu le 07/04/2025

Dans le cadre du développement durable, et plus particulièrement du projet de réduction des dépenses énergétiques mis en place par la Mairie afin de répondre aux objectifs de performance relative à la consommation électrique, la Commune entreprend le remplacement des luminaires existants d'éclairage public par des leds, programmées en usine conformément aux horaires arrêtés par la commission sur l'éclairage public (23h-5h à - 50% d'intensité).

La municipalité a donc lancé un plan pluriannuel d'investissement pour ce type de leds en 2022, d'un montant total de 215 000 € H.T. sur 4 ans (soit 53 750 € H.T. par année).

La première tranche a été réalisée en 2022, pour un montant de 49 820 euros H.T., et a permis le remplacement de 114 points lumineux.

La deuxième tranche est en cours de réalisation, pour le remplacement de 137 points lumineux, et s'élève à un montant de 42 259.52 € H.T.

Ces travaux ayant permis une diminution significative de la consommation électrique, il convient dès à présent de lancer la troisième tranche, concernant la mise en place de nouveaux points lumineux, et pour un montant total estimé de 53 750 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal d':

- AUTORISER Monsieur Le Maire à établir une nouvelle demande de subvention pour l'éclairage public auprès de la CASA, du Département et de l'Etat, sur la base du montant total susvisé.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à établir une nouvelle demande de subvention pour l'éclairage public auprès de la CASA, du Département et de l'Etat, sur la base du montant total susvisé.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance

2025/20



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
 Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
 Maire de Roquefort-les-Pins



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 105 ROQUEFORT LES PINS

ARRONDISSEMENT : 06 GRASSE

TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ANTIBES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	16 514 751	28,99	99,15	16 997 000	4 927 430	28,99	4 927 430
Taxe foncière non bâties (TFNB)	297 393	41,98	126,32	299 300	125 646	41,98	125 646
Taxe d'habitation (TH)	4 088 362	15,91	57,84	3 784 000	602 034	15,91	602 034
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	5 655 110		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	3 558 334	15,91	60,00	3 284 000	313 491	60,00	313 491

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 9	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée. 10	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	5 655 110	=		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	9 705			13 805	0	0	1 004 567	1 028 077

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+ Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	= Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
5 968 601	1 028 077	6 996 678

À NICE
Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-PAUL CATANESE

Le Pour la Préfecture
Le 10412025
Pour la Commune,





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 105 ROQUEFORT LES PINS

ARRONDISSEMENT : 06 GRASSE

TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ANTIBES

N 1239 COM (TAUX
006-210601050-2025	FDL
Requie	2025
04/04/2025	AR
	Préfecture

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Locaux industriels
- d. Logements sociaux et longue durée

1 634
0
5 356
6 774

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Mayotte

41
>>>
>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

>>>
>>>
>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

782 621
1 582

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

1 582
329 217

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Bases dégrevées hors locaux vacants
- d. Bases dégrevées locaux vacants
- e. Bases dégrevées majo THS

3 784 000
>>>
366 946
329 217

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

9 705

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH) >>>
- b. TVA prév. (comp. CVAE) 0
- c. Coefficient correcteur 1,249152
- d. Taux FB commune 2020 13,07
- e. Taux FB département 2020 10,62

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	33,04	99,35	0,20300	99,15
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	30,83	127,70	1,38500	126,32
Taxe d'habitation (TH)	23,88	26,39	65,98	8,13800	57,84
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

>>>

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>

6.3. MAJORIZATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental

15,42

b. Taux maximum de la majo

>>>

6.4. MAJORIZATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

- a. National >>>
- b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
- b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 24,44



RESSOURCES HUMAINES5

NOTE RELATIVE AU PLAN DE FORMATION 2025

La formation professionnelle tout au long de la vie des agents publics est un droit qui garantit à tous une évolution professionnelle et statutaire et ainsi assure un service public de qualité.

Ce droit s'exprime de différentes façons tout au long de la carrière des agents.

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée en profondeur par **la loi du 19 février 2007**, détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux.

Cette loi rappelle aux collectivités territoriales l'obligation d'élaborer un Plan de Formation.

A ce jour, le recensement des besoins est effectué lors des entretiens professionnels

Il est donc proposé aux membres du CST:

- D'adopter le Plan de Formation 2025 ci-dessous

NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS	INTITULE	POLE	DATE	ETAT D'INSCRIPTION	MODALITÉ D'ORGANISATION	ORGANISME	COÛT
9	Port du harnais	Technique	Sur l'année	IFTS	CROIX ROUGE	FELL ACADEMY	590
14	CACES	Technique	Sur l'année				2360
14	Habilitation électrique	Technique	Sur l'année				2360
13	AIPR	Technique	Sur l'année				1180
6	Formation AFGSU2	Petite Enfance	Sur l'année				3240
16	Intra Crèche	Petite Enfance	Sur l'année				2560
3	Formation d'intégration des agents de catégorie C	Administration, Technique et Crèche	Du 03/11/2025 au 31/01/2026	Accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
2	Excel 2013-Niveau 1- Utilisateur débutant MS	Administration et Enfance	Du 01/05/2025 au 31/05/2025	attente	Distanciel	CNFPT	
3	Prépa concours	Administration	Sur l'année	accepte	Distanciel	CNFPT	
3	Stage Intra - Les règles et méthodes d'annualisation du temps de travail	Administration	Du 16/01/2025 au 16/01/2025	accepte	Présentiel	CNFPT	

AR Prefecture		POLE	DATE	ETAT D'INSCRIPTION	MODALITE D'ORGANISATION	ORGANISME	COÛT
NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS	INTITULE						
1	La bientraitance dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie	CCAS	Du 19/05/2025 au 21/05/2025	attente	Présentiel	CNFPT	
1	Elaborer des menus respectant la loi EGALIM (formation distancielle)	Enfance	Du 15/05/2025 au 19/06/2025	attente	Distanciel	CNFPT	
1	La prise en compte de la parole de l'enfant : favoriser l'expression du jeune enfant, savoir l'écouter et le comprendre	Enfance	Du 07/07/2025 au 09/07/2025	attente	Présentiel	CNFPT	
1	Le nom de famille et le prénom	Etat civil	Du 06/03/2025 au 07/03/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les fondamentaux de l'état civil : la mise en pratique	Etat civil	Du 29/09/2025 au 29/09/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
2	L'organisation et la gestion des cimetières	Etat civil	Du 17/06/2025 au 18/06/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	L'évolution vers une fonction d'encadrement : les bases du management	Enfance	Du 17/02/2025 au 18/02/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
6	L'hygiène des aliments en production de repas - Ouvert à l'aire départementale 06	Enfance	Du 26/06/2025 au 27/06/2025	attente	Présentiel	CNFPT	
2	Réactualisation de la formation "Hygiène alimentaire" - Ouvert à l'aire départementale 06"	Enfance	Du 03/11/2025 au 03/11/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
2	Formation d'intégration des agents de catégorie B	Enfance et Culture	Du 24/03/2025 au 31/07/2025	Accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Approche des radicalisations	Police Municipale	Du 31/03/2025 au 01/04/2025	attente	Présentiel	CNFPT	300
1	Gestion administrative d'un poste de Police Municipale	Police Municipale	Du 20/10/2025 au 22/10/2025	attente	Présentiel	CNFPT	450

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_09-DE
Réf : le 07/04/2025

NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS	INTITULE	POLE	DATE	ETAT D'INSCRIPTION	MODALITE D'ORGANISATION	ORGANISME	COÛT
1	Le statut dans la fonction managériale du responsable de police municipale	Police Municipale	Du 26/03/2025 au 27/03/2025	attente	Présentiel	CNFPT	300
1	Les violences intrafamiliales	Police Municipale	Du 03/03/2025 au 05/03/2025	attente	Présentiel	CNFPT	450
6	Séances d'entraînement à l'armement	Police Municipale	Sur l'année	attente	Présentiel	CNFPT	3480
1	Police de l'environnement: les fondamentaux	Police Municipale	Du 25/11/2025 au 27/11/2025	attente	Présentiel	CNFPT	450
2	Stage Union - La maîtrise des droits à congés pour raison de santé	Support	Du 12/05/2025 au 13/05/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Le déroulement de la carrière	Support	Du 20/02/2025 au 21/02/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les bases des finances publiques locales	Support	Du 01/07/2025 au 02/07/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les fondamentaux de la gestion de la rémunération	Support	Du 27/03/2025 au 28/03/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les techniques de lecture rapide	Support	Du 06/03/2025 au 07/03/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Sensibilisation aux règles de la sécurité incendie, l'accessibilité et la sûreté des établissements recevant du public (ERP) (Webinaire)	Technique	Du 04/04/2025 au 04/04/2025	attente	Distanciel	CNFPT	
1	La surcharge d'informations : méthodes et outils pour gérer l'infobésité	Technique	Du 15/01/2025 au 12/02/2025	accepte	Distanciel	CNFPT	
COÛT PROVISOIRE							17720



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/09

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :**PLAN DE FORMATION
2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-2106010 Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint, expose à l'Assemblée :
Reçu le 07/04/2025

La formation professionnelle tout au long de la vie des agents publics est un droit qui garantit à tous une évolution professionnelle et statutaire et ainsi assure un service public de qualité.

Ce droit s'exprime de différentes façons tout au long de la carrière des agents.

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée en profondeur par la loi du 19 février 2007, détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux.

Cette loi rappelle aux collectivités territoriales l'obligation d'élaborer un Plan de Formation.

A ce jour, le recensement des besoins est effectué lors des entretiens professionnels.

Ce plan de formation a été présenté au CST en sa séance du 25 mars 2025

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé la mise à jour du tableau des effectifs.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** le plan de formation

OUÏ l'exposé de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de formation tel que présenté en annexe.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

fortis ut rupes

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01**N° 2025/10****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025****DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025****NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :**RECRUTEMENT
D'ENSEIGNANTS DANS
LE CADRE D'UNE
ACTIVITE ACCESSOIRE**L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-21060105 Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint, expose à l'Assemblée :
Reçu le 07/04/2025

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il apparaît indispensable de procéder au recrutement d'intervenants pour animer les temps d'activité périscolaire.

Cette activité pourrait être assurée par les enseignants, fonctionnaires de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966, le décret n° 22010-761 du 7 juillet 2010 et la note de service du Ministère de l'Education nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

Les montants plafonds de rémunération s'établissent ainsi :

Personnels	Taux maximum
Heure d'enseignement	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	22,26 euros
Instituteurs exerçant en collège	22,26 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,82 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	27,30 euros
Heure d'étude surveillée	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20,03 euros
Instituteurs exerçant en collège	20,03 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	22,34 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,57 euros
Heure de surveillance	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,68 euros
Instituteurs exerçant en collège	10,68 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11,91 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	13,11 euros

AR Prefecture

006-2106010 ~~En vertu des dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux cotisations suivantes : CSC, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFF.~~
 Reçu le 07/04/2025

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de ces intervenants et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** le recrutement des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer les tâches d'animation pendant les temps d'activités périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires;
- **VALIDER** une durée de 4h hebdomadaire pour l'étude surveillée et de 2h hebdomadaire pour la surveillance pendant la période scolaire ;
- **FIXER** la rémunération afférente à cette activité accessoire sur la base d'une indemnité horaire correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » et « surveillance » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

OUÏ l'exposé de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le recrutement des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer les tâches d'animation pendant les temps d'activités périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires;
- **VALIDE** une durée de 4h hebdomadaire pour l'étude surveillée et de 2h hebdomadaire pour la surveillance pendant la période scolaire ;
- **FIXE** la rémunération afférente à cette activité accessoire sur la base d'une indemnité horaire correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » et « surveillance » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

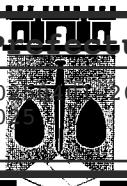
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025
Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/11

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**ADHESION DE LA
COMMUNE A
L'ASSOCIATION
FRANCAISE DES SITES
HISTORIQUES GRIMALDI
DE MONACO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250410-20250410
Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose à l'Assemblée :
Reçu le 07/04/2025

L'association française des sites historiques Grimaldi de Monaco a pour objet le rassemblement, la valorisation et la promotion des sites qui sont liés à l'histoire de la principauté de Monaco et à la dynastie des Grimaldi.

La commune de Roquefort-les-Pins est liée à l'histoire de cette dynastie. En effet, en octobre 1703, Charles de Grimaldi est investi par lettres patentes du Roi en tant que gouverneur de Saint-Paul-de-Vence. Son autorité s'étend sur le territoire de Saint-Paul, incluant alors Roquefort-les-Pins. Il exerce ainsi son pouvoir sur le bourg de Roquefort jusqu'à sa mort le 21 avril 1710.

Le 3 mars 1733, jour de son serment au Roi au Château de Versailles, Honoré IV Grimaldi exerce les fonctions de Gouverneur. Durant dix années, il assura la charge de Capitaine Gouverneur de la ville de Saint-Paul-de-Vence et de ses dépendances, étendant son influence au bourg de Roquefort-les-Pins. Sa charge sera prorogée jusqu'à sa mort le 13 juin 1743 à Spire où il combattit en qualité de Colonel des gardes du Roi.

L'empreinte de la famille Grimaldi, notamment à travers les figures de Charles et Honoré IV, témoigne ainsi des liens étroits qui les ont unis à Roquefort-les-Pins, laissant une empreinte durable sur l'histoire et le patrimoine de la commune.

Adhérer à l'association française des sites historiques Grimaldi de Monaco contribuerait au rayonnement de la commune tout en bénéficiant de l'image de la principauté tant au niveau national qu'international.

Par ailleurs, la participation de la commune aux différents évènements organisés entre cette association et la fédération monégasque des sites historiques Grimaldi permettrait de présenter au grand public le patrimoine culturel, artisanal et gastronomique du territoire et permettait la visibilité de la commune bien au-delà des frontières de la Côte d'Azur.

Il est donc proposé que la Commune adhère à l'association française des sites historiques Grimaldi de Monaco, pour un montant annuel de 300 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'ADHÉRER à l'association des sites historiques Grimaldi de Monaco ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout acte ou document s'y afférent.

OUÏ l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

AR Prefecture

006-21060105e Conseil Municipal à l'unanimité
Reçu le 07/04/2025

- **ADHERE** à l'association des sites historiques Grimaldi de Monaco ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document s'y afférent.

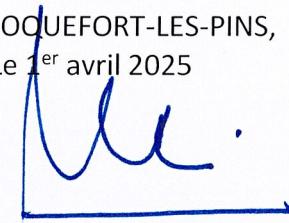
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**TARIFICATION DES
SEJOURS
VACANCES CENTRE DE
LOISIRS**

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-2106010 Madame Samia DEMARIA, Adjointe, expose à l'Assemblée :
Reçu le 07/04/2025

La commune de Roquefort-les-Pins souhaite proposer des courts séjours pendant les vacances scolaires estivales, afin de pouvoir accueillir les enfants scolarisés sur la commune.

Les courts séjours sont organisés pour une durée de 5 jours maximum (4 nuitées). Ils proposent des activités qui correspondent à un projet éducatif et pédagogique.

Ils peuvent accueillir jusqu'à 24 enfants. Ils se déroulent en France (Région PACA) sur un site agréé et sécurisé avec Agrément Jeunesse et Sport et sont fixes en hébergement.

Les mineurs seront encadrés par un directeur de séjour et des animateurs qualifiés, titulaires du permis B.

Pour la sécurité des 24 enfants accueillis, le prestataire devra prévoir 3 animateurs qui encadrent et qui connaissent les enfants à l'année.

Une réunion d'information sera organisée avec les parents pour présenter le séjour.

Les inscriptions seront ouvertes au mois de mai permettant aux familles de pré-inscrire leurs enfants. Les confirmations d'inscriptions seront validées en commission en suivant un scoring établi, puis communiquées aux familles (avec établissement d'une liste d'attente selon le nombre de demandes).

Une fois le mail de confirmation d'inscription envoyé aux familles, un acompte de 50% sera demandé sous 5 jours ouvrés à celles-ci, afin de valider définitivement l'inscription.

Sans cet acompte versé, la place sera réattribuée via la liste d'attente.

Le solde sera à régler sur facture à la fin du mois du séjour.

Une tarification des séjours doit être proposée aux familles en respectant l'application du quotient familial.

Le tarif sera constitué (en lien avec les recommandations de la CAF) :

- 1- Participation « journée standard centre de loisirs » en respectant le taux d'effort avec seuil et plafond.
- 2- Participation « journalière séjour » selon les tranches de Quotient familial.

Le forfait journée séjour comprend les transports, les activités encadrées, la pension complète (y compris pique-nique, goûter), l'hébergement et l'encadrement.

Participation des familles :1- Participation « journée standard centre de loisirs »Accueil de Loisirs (Délibération n°2021/43 du 29/06/2021)Journée complète : Entre 5,50€ et 20€ en fonction du quotient familial (quotient familial x 0.9%)2- Participation « journalière séjour »

selon les tranches de Quotient familial :

Quotient Familiaux	Participation journalière séjour
<499	35
De 500 à 999	40
De 1000 à 1499	50
De 1500 à 1699	60
>1700	70

Il est demandé au Conseil Municipal d'approver la proposition de la tarification des familles dans le cadre de l'organisation des séjours.

OUI l'exposé de Madame Samira DEMARIA, Adjointe, expose à l'Assemblée :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place de courts séjour pour les périodes de vacances scolaires estivales
- **VALIDE** la tarification de ces séjours pour les familles, via une participation « journée standard centre de loisirs » et une participation « journalière séjour ».

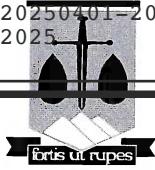
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/14

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS
AUX
ASSOCIATIONS
EXERCICE 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-21060105-20250401-2025ERKER
Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :
Reçu le 04/04/2025

Chaque année, la Municipalité octroie des subventions aux associations Roquefortoises afin de les accompagner dans le développement de leur activité, de façon à offrir aux adhérents un espace d'expression et d'épanouissement.

L'autorité territoriale a quant à elle jugé, au regard de ses finances, qu'une enveloppe globale de **103 900,00 €** sera dévolue pour l'aide aux associations dans le cadre de son budget primitif 2025.

Après examen des dossiers de demande de subventions par un groupe de travail, il est proposé d'octroyer les aides suivantes pour l'année 2025 :

ASSOCIATION	MONTANT 2025
CCAS DE ROQUEFORT-LES-PINS	40 000,00
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	18 000,00
ANCIENS COMBATTANTS	1 000,00
TRICOT	400,00
L'ENVOL	1 000,00
AMICALE DES POMPIERS DE ROQUEFORT-LES-PINS	1 000,00
ASSOCIATION MUSICALE DE ROQUEFORT-LES-PINS	14 700,00
SKI-CLUB	4 200,00
ASR FOOT	18 900,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE CESAR	1 400,00
VOLLEY-BALL	700,00
REPAIR CAFE	500,00
LES CHATS DU MERCANTOUR	400,00
OSE	500,00
AURIA	500,00
AAE06	200,00
UNICEF	500,00

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé les propositions.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution aux Associations des subventions telles que définies ci-dessus,
 - 102 300,00 € pour les associations et le CCAS de la Commune ;
 - 1 600,00 € pour les associations extérieures.
- **INSCRIT** les sommes prévues au Budget Primitif 2025.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/15

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 20

OBJET :

**APPROBATION DU
COMpte
ADMINISTRATIF
EXERCICE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel		X	
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Elisabeth ERKER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_15-BF
Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire Monsieur le Maire.

Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Au regard des pièces comptables, il apparaît que Monsieur Michel ROSSI, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Il est donc procédé au règlement définitif du budget de 2024 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Opérations de l'exercice

	Mandats émis	Titres émis
Section de fonctionnement	11 560 427,14	12 864 620,11
Section d'investissement	4 878 346,82	5 347 017,91
TOTAUX	16 438 773,96	18 211 638,02

Résultat à la clôture de l'exercice

	Déficit	Excédent
Section de fonctionnement		1 304 192,97
Section d'investissement		468 671,09
TOTAL		1 772 864,06

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé le compte administratif présenté.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 - Budget Principal

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



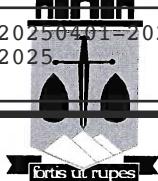
Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

2025/15



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/16

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 20

OBJET :

**APPROBATION DU
COMPTE DE
GESTION DU
RECEVEUR
EXERCICE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel		X	
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Elisabeth ERKER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_16-DE
Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ainsi que le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Ainsi et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé le compte de gestion présenté.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2024 du Receveur, Budget Principal

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 1^{er} avril 2025

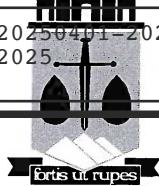


Elisabeth ERKER

Sécrétaire de séance

Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins



Mairie de
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/17

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**AFFECTATION DU
RESULTAT
D'EXPLOITATION
2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_17-DE

Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2024 présente :

- un excédent de fonctionnement de 1 304 192,97 euros.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire :

A – Résultat antérieur reporté : excédent	632 715,86 euros
B – Résultat de l'exercice : excédent	671 477,11 euros
C – Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)	1 304 192,97 euros

D – Solde d'exécution d'investissement N-1	
Excédent de Financement	468 671,09 euros
E – Reste à réaliser d'investissement N-1	
Besoins de Financement	- 2 243 414,69 euros
F – BESOIN DE FINANCEMENT	- 1 774 743,60 euros

Décision d'affectation :

Affectation en réserve au compte 1068	1 304 192,97 euros
Report de fonctionnement (002)	-

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé l'affectation du résultat d'exploitation 2024 présenté.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat d'exploitation 2024, détaillée ci-dessus.

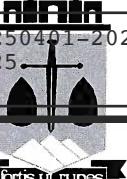
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**TAUX
D'IMPOSITION
2025**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_18-DE

Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Chaque année, il est nécessaire de fixer les taux d'imposition pour l'année en cours.

Pour rappel, les taux de l'année 2024, à savoir :

Foncier bâti	28,99 %
Foncier non bâti	41,98 %
Taxe d'habitation	15,91 %

Il est donc proposé de fixer les taux suivants pour l'année 2025

Foncier bâti	28,99 %
Foncier non bâti	41,98 %
Taxe d'habitation	15,91 %

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé les taux d'imposition pour l'année 2025.

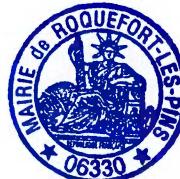
OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :
Foncier bâti : 28,99 % - Foncier non bâti : 41,98 % - Taxe d'habitation : 15,91 %
- **CHARGE** la Direction des Services Fiscaux de l'application de la présente.

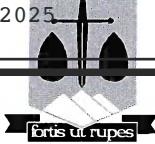
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF
2025**

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_19-BF

Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, présente le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	11 289 211,29 €
Recettes de fonctionnement	11 289 211,29 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement	6 255 056,52 €
Recettes d'investissement	6 255 056,52 €

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé le Budget primitif 2025.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections pour l'exercice 2025.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

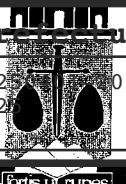


Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS POUR
L'ECLAIRAGE PUBLIC**

—
LEDS

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-2106010 Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :
 Reçu le 07/04/2025

Dans le cadre du développement durable, et plus particulièrement du projet de réduction des dépenses énergétiques mis en place par la Mairie afin de répondre aux objectifs de performance relative à la consommation électrique, la Commune entreprend le remplacement des luminaires existants d'éclairage public par des leds, programmées en usine conformément aux horaires arrêtés par la commission sur l'éclairage public (23h-5h à - 50% d'intensité).

La municipalité a donc lancé un plan pluriannuel d'investissement pour ce type de leds en 2022, d'un montant total de 215 000 € H.T. sur 4 ans (soit 53 750 € H.T. par année).

La première tranche a été réalisée en 2022, pour un montant de 49 820 euros H.T., et a permis le remplacement de 114 points lumineux.

La deuxième tranche est en cours de réalisation, pour le remplacement de 137 points lumineux, et s'élève à un montant de 42 259.52 € H.T.

Ces travaux ayant permis une diminution significative de la consommation électrique, il convient dès à présent de lancer la troisième tranche, concernant la mise en place de nouveaux points lumineux, et pour un montant total estimé de 53 750 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal d':

- AUTORISER Monsieur Le Maire à établir une nouvelle demande de subvention pour l'éclairage public auprès de la CASA, du Département et de l'Etat, sur la base du montant total susvisé.

OUÏ l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à établir une nouvelle demande de subvention pour l'éclairage public auprès de la CASA, du Département et de l'Etat, sur la base du montant total susvisé.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Bernard POTTIER
Secrétaire de séance

2025/20



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
 Le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
 Maire de Roquefort-les-Pins



COMMUNE : 105 ROQUEFORT LES PINS
 ARRONDISSEMENT : 06 GRASSE
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ANTIBES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6) 2025	
						Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6) 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	16 514 751	28,99	99,15	16 997 000	4 927 430		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	297 393	41,98	126,32	299 300	125 646		
Taxe d'habitation (TH)	4 088 362	15,91	57,84	3 784 000	602 034		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>		>>>		
				Total	5 655 110		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	3 558 334	15,91	60,00	3 284 000	313 491	60,00	313 491

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)		5 655 110		
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	9 705			13 805		0	0	1 004 567
III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025								
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 =						
5 968 601	+ 1 028 077	6 996 678						

ROQUEFORT LES PINS
 06330
 Le 10412025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 JEAN-PAUL CATANESE

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : MAIRIE DE
ROQUEFORT LES PINS (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21060105000011

POSTE COMPTABLE : ANTIBES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE ROQUEFORT LES PINS (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	42
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	44
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	47
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	52

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	55
A1.01 - Opérations non ventilables	58
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	59
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	62
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	63
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	66
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	69
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	72
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	75
A1.908 - Fonction 8 - Transports	78
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	82
A2.01 - Opérations non ventilables	84
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	85
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	91
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	92
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	96
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	99
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	102
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	105
A2.938 - Fonction 8 - Transports	108

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	112
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	116
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	117
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	118
B3.1 - Etat des provisions constituées	119
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	121
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	122
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	123
B9 - Etat du personnel	124
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	128
B11.2 - Liste des établissements publics créés	129
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	130
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	131
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	132
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	134
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	135
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	7477

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1207.88

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1473.51
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1641.75
3	Dépenses d'équipement brut / population	410.80
4	Encours de dette / population (2) (3)	854.91
5	DGF / population	19.43
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES					I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)					C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	16 438 773,96	17 076 254,75	1 135 383,27	A1	1 772 864,06
Investissement	4 878 346,82	4 844 350,50	(3)	502 667,41	A2
Fonctionnement	11 560 427,14	12 231 904,25	(4)	632 715,86	A3
					1 304 192,97

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II	3 003 676,52	III + IV	760 261,83	B1
Investissement	I	3 003 676,52	III	760 261,83	B2
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3
					0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1		-470 550,63
Investissement	A2 + B2		-1 774 743,60
Fonctionnement	A3 + B3		1 304 192,97

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
1007	Opération d'équipement n° 1007	36 852,00
1009	Opération d'équipement n° 1009	967 665,30
1030	Opération d'équipement n° 1030	2 366,57
1063	Opération d'équipement n° 1063	1 308 157,13
1064	Opération d'équipement n° 1064	31 801,88
287	Opération d'équipement n° 287	31 553,12
289	Opération d'équipement n° 289	16 668,00
292	Opération d'équipement n° 292	227 545,85
293	Opération d'équipement n° 293	33 720,00
322	Opération d'équipement n° 322	338 706,67
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	8 640,00
4581001	CASA - ASSAINISSEMENT LE COLOMBIER	8 640,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 760 261,83
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	724 267,29
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	35 994,54
4582001	CASA - ASSAINISSEMENT LE COLOMBIER	35 994,54
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 251 380,00	5 026 123,60	
	+			+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 003 676,52	760 261,83	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 468 671,09	
	=			=
	Total de la section d'investissement (2)	6 255 056,52	6 255 056,52	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 289 211,29	11 289 211,29	
	+			+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00	
	=			=
	Total de la section de fonctionnement (3)	11 289 211,29	11 289 211,29	
TOTAL DU BUDGET (4)		17 544 267,81	17 544 267,81	

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II
						C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	36 700,00	0,00	36 700,00	36 700,00	36 700,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	365 380,26	87 659,12	594 600,00	594 600,00	682 259,12
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	7 856 156,45	2 907 377,40	2 211 601,00	2 211 601,00	5 118 978,40
Total des dépenses d'équipement		8 258 236,71	2 995 036,52	2 842 901,00	2 842 901,00	5 837 937,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	400 320,00	0,00	404 780,00	404 780,00	404 780,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		400 320,00	0,00	404 780,00	404 780,00	404 780,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	707 909,49	8 640,00	600,00	600,00	9 240,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 366 466,20	3 003 676,52	3 248 281,00	3 248 281,00	6 251 957,52

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	43 442,40		3 099,00	3 099,00	3 099,00
041	Opérations patrimoniales (7)	15 152,74		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		58 595,14		3 099,00	3 099,00	3 099,00

TOTAL	9 425 061,34	3 003 676,52	3 251 380,00	3 251 380,00	6 255 056,52
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 255 056,52
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	3 201 663,36	724 267,29	1 292 871,50	1 292 871,50	2 017 138,79
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 701 663,36	724 267,29	1 292 871,50	1 292 871,50	2 017 138,79
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 324 450,00	0,00	846 659,13	846 659,13	846 659,13
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 686 371,49	0,00	1 304 192,97	1 304 192,97	1 304 192,97
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 320 800,00	1 320 800,00	1 320 800,00
Total des recettes financières		3 010 821,49	0,00	3 471 652,10	3 471 652,10	3 471 652,10
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	375 189,60	35 994,54	600,00	600,00	36 594,54
Total des recettes réelles d'investissement		7 087 674,45	760 261,83	4 765 123,60	4 765 123,60	5 525 385,43

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	933 924,34		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	885 642,40		261 000,00	261 000,00	261 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	15 152,74		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 834 719,48		261 000,00	261 000,00	261 000,00

TOTAL	8 922 393,93	760 261,83	5 026 123,60	5 026 123,60	5 786 385,43
+					
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE		468 671,09		
=					
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 255 056,52	

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

257 901,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

MAIRIE DE ROQUEFORT LES PINS - MAIRIE DE ROQUEFORT LES PINS - BP - 2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 641 430,00	0,00	4 700 165,00	4 700 165,00	4 700 165,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 881 600,00	0,00	5 072 000,00	5 072 000,00	5 072 000,00
014	Atténuations de produits	538 606,00	0,00	535 761,00	535 761,00	535 761,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	608 052,00	0,00	640 205,00	640 205,00	640 205,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 669 688,00	0,00	10 948 131,00	10 948 131,00	10 948 131,00
66	Charges financières	82 756,78	0,00	77 638,29	77 638,29	77 638,29
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	20,53		442,00	442,00	442,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 754 465,31	0,00	11 028 211,29	11 028 211,29	11 028 211,29

023	Virement à la section d'investissement (4)	933 924,34		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	885 642,40		261 000,00	261 000,00	261 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 819 566,74		261 000,00	261 000,00	261 000,00

TOTAL	12 574 032,05	0,00	11 289 211,29	11 289 211,29	11 289 211,29
--------------	---------------	------	---------------	---------------	---------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 289 211,29
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 607 080,00	0,00	1 620 400,00	1 620 400,00	1 620 400,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	442 132,00	0,00	473 432,00	473 432,00	473 432,00
731	Fiscalité locale	7 977 316,00	0,00	7 865 350,29	7 865 350,29	7 865 350,29
74	Dotations et participations (3)	1 092 500,00	0,00	1 184 800,00	1 184 800,00	1 184 800,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	132 520,00	0,00	117 130,00	117 130,00	117 130,00
Total des recettes de gestion courante		11 281 548,00	0,00	11 286 112,29	11 286 112,29	11 286 112,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	16 325,79		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 897 873,79	0,00	11 286 112,29	11 286 112,29	11 286 112,29

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	43 442,40		3 099,00	3 099,00	3 099,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		43 442,40		3 099,00	3 099,00	3 099,00

TOTAL	11 941 316,19	0,00	11 289 211,29	11 289 211,29	11 289 211,29
--------------	---------------	------	---------------	---------------	---------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 289 211,29
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	257 901,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	404 780,00	0,00	404 780,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	5 801 237,52		5 801 237,52
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	36 700,00	0,00	36 700,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	3 099,00	3 099,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	9 240,00	0,00	9 240,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 251 957,52	3 099,00	6 255 056,52

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 255 056,52
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 700 165,00		4 700 165,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	5 072 000,00		5 072 000,00
014	Atténuations de produits	535 761,00		535 761,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	640 205,00	0,00	640 205,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	77 638,29	0,00	77 638,29
67	Charges spécifiques (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	442,00	261 000,00	261 442,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		11 028 211,29	261 000,00	11 289 211,29

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 289 211,29
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

MAIRIE DE ROQUEFORT LES PINS - MAIRIE DE ROQUEFORT LES PINS - BP - 2025

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	846 659,13	0,00	846 659,13
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 017 138,79	0,00	2 017 138,79
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		261 000,00	261 000,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	36 594,54	0,00	36 594,54
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 320 800,00		1 320 800,00
Recettes d'investissement – Total		4 221 192,46	261 000,00	4 482 192,46

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	468 671,09
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	1 304 192,97
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 255 056,52
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	25 000,00		25 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 620 400,00		1 620 400,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	473 432,00		473 432,00
731	Fiscalité locale	7 865 350,29		7 865 350,29
74	Dotations et participations (8)	1 184 800,00		1 184 800,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	117 130,00	0,00	117 130,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	3 099,00	3 099,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		11 286 112,29	3 099,00	11 289 211,29

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		11 289 211,29

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES									
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	
TOTAL		9 425 061,34	3 003 676,52	0,00	3 251 380,00	3 251 380,00	0,00	3 251 380,00	6 255 056,52
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	36 700,00	0,00	0,00	36 700,00	36 700,00	0,00	36 700,00	36 700,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	8 221 536,71	2 995 036,52	0,00	2 806 201,00	2 806 201,00	0,00	2 806 201,00	5 801 237,52
	Total des dépenses d'équipement	8 258 236,71	2 995 036,52	0,00	2 842 901,00	2 842 901,00	0,00	2 842 901,00	5 837 937,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	400 320,00	0,00		404 780,00	404 780,00		404 780,00	404 780,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	Total des dépenses financières	400 320,00	0,00	0,00	404 780,00	404 780,00	0,00	404 780,00	404 780,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	707 909,49	8 640,00	0,00	600,00	600,00	0,00	600,00	9 240,00
	Total des dépenses réelles	9 366 466,20	3 003 676,52	0,00	3 248 281,00	3 248 281,00	0,00	3 248 281,00	6 251 957,52
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	43 442,40			3 099,00	3 099,00		3 099,00	3 099,00
041	Opérations patrimoniales (7)	15 152,74			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	58 595,14			3 099,00	3 099,00		3 099,00	3 099,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées	6 255 056,52
--	--------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					III
					A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II	III = I + II
TOTAL		7 236 022,44	760 261,83	3 721 930,63	3 721 930,63	4 482 192,46
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 201 663,36	724 267,29	1 292 871,50	1 292 871,50	2 017 138,79
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 701 663,36	724 267,29	1 292 871,50	1 292 871,50	2 017 138,79
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 324 450,00	0,00	846 659,13	846 659,13	846 659,13
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 320 800,00	1 320 800,00	1 320 800,00
Total des recettes financières		1 324 450,00	0,00	2 167 459,13	2 167 459,13	2 167 459,13
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	375 189,60	35 994,54	600,00	600,00	36 594,54
Total des recettes réelles		5 401 302,96	760 261,83	3 460 930,63	3 460 930,63	4 221 192,46
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	933 924,34		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	885 642,40		261 000,00	261 000,00	261 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (6)</i>	15 152,74		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 834 719,48		261 000,00	261 000,00	261 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	468 671,09
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	1 304 192,97
---------------------------------------	---------------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					6 255 056,52

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								III
								A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 425 061,34	3 003 676,52	0,00	3 251 380,00	3 251 380,00	0,00	3 251 380,00	6 255 056,52
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	36 700,00	0,00	0,00	36 700,00	36 700,00	0,00	36 700,00	36 700,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	36 700,00	0,00		36 700,00	36 700,00	0,00	36 700,00	36 700,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	8 221 536,71	2 995 036,52	0,00	2 806 201,00	2 806 201,00	0,00	2 806 201,00	5 801 237,52
Total des dépenses d'équipement		8 258 236,71	2 995 036,52	0,00	2 842 901,00	2 842 901,00	0,00	2 842 901,00	5 837 937,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	400 320,00	0,00		404 780,00	404 780,00		404 780,00	404 780,00
1641	Emprunts en euros	399 000,00	0,00		399 950,00	399 950,00		399 950,00	399 950,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 320,00	0,00		4 830,00	4 830,00		4 830,00	4 830,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		400 320,00	0,00	0,00	404 780,00	404 780,00	0,00	404 780,00	404 780,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	707 909,49	8 640,00	0,00	600,00	600,00	0,00	600,00	9 240,00
4581001	CASA - ASSAINISSEMENT LE COLOMBIER	707 909,49	8 640,00		600,00	600,00	0,00	600,00	9 240,00
Total des dépenses réelles		9 366 466,20	3 003 676,52	0,00	3 248 281,00	3 248 281,00	0,00	3 248 281,00	6 251 957,52
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6)</i>	43 442,40			3 099,00	3 099,00		3 099,00	3 099,00
	<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	43 442,40			0,00	0,00		0,00	0,00
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	43 442,40			0,00	0,00		0,00	0,00
	<i>Charges transférées (7)</i>	0,00			3 099,00	3 099,00		3 099,00	3 099,00
21828	<i>Autres matériels de transport</i>	0,00			3 099,00	3 099,00		3 099,00	3 099,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	15 152,74			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	<i>Constructions</i>	15 152,74			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		58 595,14			3 099,00	3 099,00		3 099,00	3 099,00

(1) Détailer les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
1007	CINEMA PAVILLON BLEU		118 572,23	36 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1009	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE		8 119 996,42	967 665,30	140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00
1030	AMENAGEMENT QUARTIERS		1 660 968,88	2 366,57	0,00	0,00	0,00	0,00
1033	SCENE SPECTACLE JARDIN DES DECADES		162 446,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1063	AMENAGEMENT BATIMENT AIGLON		349 738,01	1 308 157,13	570 800,00	570 800,00	0,00	570 800,00
1064	GYMNASE		455 675,66	31 801,88	0,00	0,00	0,00	0,00
286	ACQ.TERRAINS & BATIMENTS		1 682 593,50	0,00	446 000,00	446 000,00	0,00	446 000,00
287	ACQUISITION MATERIEL		2 038 571,55	31 553,12	112 800,00	112 800,00	0,00	112 800,00
289	SECURITE		202 895,34	16 668,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
292	VOIRIE ET GOUDRONNAGE		4 070 116,33	227 545,85	947 369,00	947 369,00	0,00	947 369,00
293	BATIMENTS COMMUNAUX		3 439 386,84	33 720,00	108 000,00	108 000,00	0,00	108 000,00
298	EQUIPEMENTS SPORTIFS		739 909,25	0,00	381 232,00	381 232,00	0,00	381 232,00
322	CRECHES LES GALOPINS ET BOULE DE GOMME		405 924,65	338 706,67	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			23 247 359,95	2 995 036,52	2 806 201,00	2 806 201,00	0,00	2 806 201,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1007
LIBELLE : CINEMA PAVILLON BLEU
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	118 572,23	a	36 852,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 136,00	36 852,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 136,00	36 852,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	98 436,23	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	98 436,23	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	65 057,71	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	65 057,71	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	65 057,71	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-36 852,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1009
LIBELLE : NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		8 119 996,42	a 967 665,30	140 000,00	b 140 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	206 731,99	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	202 093,99	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 638,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 913 264,43	967 665,30	140 000,00	140 000,00
2313	Constructions	7 784 850,26	967 665,30	140 000,00	140 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	128 414,17	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	2 376 186,04	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	2 376 186,04	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	150 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	379 501,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 486 385,94	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip. territoires ruraux non transf	270 299,10	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	90 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 107 665,30
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET				III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT				A2.3	

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1030
LIBELLE : AMENAGEMENT QUARTIERS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 660 968,88	a 2 366,57	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	133 631,50	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	128 447,50	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 184,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	1 527 337,38	2 366,57	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 527 337,38	2 366,57	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		4 226,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	4 226,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	4 226,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 366,57
-------------------------------	-----------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1033
LIBELLE : SCENE SPECTACLE JARDIN DES DECADES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		162 446,91	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	162 446,91	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	158 246,91	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	4 200,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1063
LIBELLE : AMENAGEMENT BATIMENT AIGLON
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		349 738,01	a 1 308 157,13	570 800,00	b 570 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	35 800,00	35 800,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	35 800,00	35 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	349 738,01	1 308 157,13	535 000,00	535 000,00
2313	Constructions	345 240,23	1 308 157,13	535 000,00	535 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	4 497,78	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 878 957,13
--------------------------------------	----------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1064
LIBELLE : GYMNASSE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		455 675,66	a	31 801,88	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	455 675,66	31 801,88	0,00	0,00
2313	Constructions	455 675,66	31 801,88	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-31 801,88
--------------------------------------	-------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET				III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT				A2.3	

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 286
LIBELLE : ACQ.TERRAINS & BATIMENTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 682 593,50	a	0,00	446 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 682 593,50	0,00	446 000,00	446 000,00
2111	Terrains nus	570 976,97	0,00	126 000,00	126 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	320 000,00	320 000,00
2138	Autres constructions	1 111 616,53	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		50 000,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	50 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	50 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-446 000,00
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 287
LIBELLE : ACQUISITION MATERIEL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 839 135,93	a 31 553,12	112 800,00	b 112 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 839 135,93	31 553,12	112 800,00	112 800,00
21571	Matériel ferroviaire	314 115,50	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	56 639,43	0,00	25 000,00	25 000,00
21828	Autres matériels de transport	192 144,37	17 408,72	4 800,00	4 800,00
21831	Matériel informatique scolaire	25 836,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21838	Autre matériel informatique	379 254,35	1 485,60	10 000,00	10 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	59 259,25	0,00	5 000,00	5 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	266 386,68	0,00	10 000,00	10 000,00
2185	Matériel de téléphonie	13 397,40	0,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	532 102,95	12 658,80	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		105 950,52	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	105 950,52	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	53 715,57	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	40 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-144 353,12
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 289
LIBELLE : SECURITE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		202 895,34	a 16 668,00	100 000,00	b 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	202 895,34	16 668,00	100 000,00	100 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	201 042,53	16 668,00	100 000,00	100 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 852,81	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-116 668,00
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 292
LIBELLE : VOIRIE ET GOUDRONNAGE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 070 116,33	a 227 545,85	947 369,00	b 947 369,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 000,00	19 254,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	7 000,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	19 254,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 063 116,33	208 291,85	947 369,00	947 369,00
2313	Constructions	39 564,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	4 023 552,33	208 291,85	947 369,00	947 369,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		874 106,47	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	874 106,47	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	11 205,48	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	638 736,23	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	203 282,76	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 174 914,85
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 293
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 439 386,84	a 33 720,00	108 000,00	b 108 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 439 386,84	33 720,00	108 000,00	108 000,00
2313	Constructions	3 300 400,44	33 720,00	108 000,00	108 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	138 986,40	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		712 995,18	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	712 995,18	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	78 689,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	178 186,52	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	311 860,54	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip. territoires ruraux non transf	144 259,12	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-141 720,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 298
LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		739 909,25	a	0,00	381 232,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	739 909,25	0,00	381 232,00	381 232,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 392,01	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	226 539,96	0,00	381 232,00	381 232,00
2315	Install., matériel et outill. technique	507 977,28	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		389 407,81	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	389 407,81	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	39 891,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	153 083,08	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	116 651,13	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-381 232,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 322
LIBELLE : CRECHES LES GALO'PINS ET BOULE DE GOMME
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		405 924,65	a 338 706,67	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	45 580,87	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	1 345,74	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 761,84	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	33 473,29	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	360 343,78	338 706,67	0,00	0,00
2313	Constructions	345 191,04	338 706,67	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	15 152,74	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	211 242,87	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	211 242,87	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	211 242,87	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-338 706,67
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		7 236 022,44	760 261,83	3 721 930,63	3 721 930,63	4 482 192,46
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 201 663,36	724 267,29	1 292 871,50	1 292 871,50	2 017 138,79
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	8 451,00	8 451,00	8 451,00
1322	Subv. non transf. Régions	106 987,00	0,00	106 000,00	106 000,00	106 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 318 608,57	88 106,13	896 872,50	896 872,50	984 978,63
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 238 365,69	472 129,94	81 548,00	81 548,00	553 677,94
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip. territoires ruraux non transf	502 218,10	164 031,22	200 000,00	200 000,00	364 031,22
13462	Dotation de soutien à l'invest local	35 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 701 663,36	724 267,29	1 292 871,50	1 292 871,50	2 017 138,79
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 324 450,00	0,00	846 659,13	846 659,13	846 659,13
10222	FCTVA	774 450,00	0,00	647 000,00	647 000,00	647 000,00
10226	Taxe d'aménagement	550 000,00	0,00	199 659,13	199 659,13	199 659,13
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 320 800,00	1 320 800,00	1 320 800,00
Total des recettes financières		1 324 450,00	0,00	2 167 459,13	2 167 459,13	2 167 459,13
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	375 189,60	35 994,54	600,00	600,00	36 594,54

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes réelles		5 401 302,96	760 261,83	3 460 930,63	3 460 930,63	4 221 192,46
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	933 924,34		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	885 642,40		261 000,00	261 000,00	261 000,00
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	177 991,27		0,00	0,00	0,00
2111	<i>Terrains nus</i>	5 000,00		0,00	0,00	0,00
21318	<i>Autres bâtiments publics</i>	253 382,16		0,00	0,00	0,00
2138	<i>Autres constructions</i>	207 068,97		0,00	0,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	10 325,00		10 325,00	10 325,00	10 325,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	17 085,00		17 085,00	17 085,00	17 085,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	3 024,50		9 585,00	9 585,00	9 585,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	1 040,00		0,00	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	53 935,64		35 238,00	35 238,00	35 238,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	4 167,00		5 166,00	5 166,00	5 166,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	43 683,11		43 597,00	43 597,00	43 597,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	8 644,84		5 619,00	5 619,00	5 619,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	34 290,28		32 397,00	32 397,00	32 397,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	6 654,80		17 429,00	17 429,00	17 429,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	59 349,83		84 559,00	84 559,00	84 559,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	15 152,74		0,00	0,00	0,00
238	<i>Avances commandes immo corporelles</i>	15 152,74		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 834 719,48		261 000,00	261 000,00	261 000,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	12 574 032,05	0,00	0,00	11 289 211,29	11 289 211,29	0,00	11 289 211,29	11 289 211,29
011	Charges à caractère général (3)	4 641 430,00	0,00	0,00	4 700 165,00	4 700 165,00	0,00	4 700 165,00	4 700 165,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 881 600,00	0,00		5 072 000,00	5 072 000,00		5 072 000,00	5 072 000,00
014	Atténuations de produits	538 606,00	0,00		535 761,00	535 761,00		535 761,00	535 761,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	608 052,00	0,00	0,00	640 205,00	640 205,00	0,00	640 205,00	640 205,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		10 669 688,00	0,00	0,00	10 948 131,00	10 948 131,00	0,00	10 948 131,00	10 948 131,00
66	Charges financières	82 756,78	0,00		77 638,29	77 638,29		77 638,29	77 638,29
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	20,53			442,00	442,00		442,00	442,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		84 777,31	0,00	0,00	80 080,29	80 080,29		80 080,29	80 080,29
Total des dépenses réelles		10 754 465,31	0,00	0,00	11 028 211,29	11 028 211,29	0,00	11 028 211,29	11 028 211,29
023	Virement à la section d'investissement	933 924,34			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	885 642,40			261 000,00	261 000,00		261 000,00	261 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 819 566,74			261 000,00	261 000,00		261 000,00	261 000,00

	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	---------------------------------------	------

	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	11 289 211,29
--	---	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	11 941 316,19	0,00	11 289 211,29	11 289 211,29	11 289 211,29
013	Atténuations de charges (2)	30 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 607 080,00	0,00	1 620 400,00	1 620 400,00	1 620 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	442 132,00	0,00	473 432,00	473 432,00	473 432,00
731	Fiscalité locale	7 977 316,00	0,00	7 865 350,29	7 865 350,29	7 865 350,29
74	Dotations et participations (2)	1 092 500,00	0,00	1 184 800,00	1 184 800,00	1 184 800,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	132 520,00	0,00	117 130,00	117 130,00	117 130,00
Total des recettes de gestion des services		11 281 548,00	0,00	11 286 112,29	11 286 112,29	11 286 112,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	16 325,79		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		616 325,79	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 897 873,79	0,00	11 286 112,29	11 286 112,29	11 286 112,29
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	43 442,40		3 099,00	3 099,00	3 099,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		43 442,40		3 099,00	3 099,00	3 099,00

	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	--	-------------

	Total des recettes de fonctionnement cumulées	11 289 211,29
--	--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1	
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	12 574 032,05	0,00	0,00	11 289 211,29	11 289 211,29	0,00	11 289 211,29	11 289 211,29
011	Charges à caractère général (4)	4 641 430,00	0,00	0,00	4 700 165,00	4 700 165,00	0,00	4 700 165,00	4 700 165,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	7 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60611	Eau et assainissement	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
60612	Energie - Electricité	339 000,00	0,00		385 000,00	385 000,00	0,00	385 000,00	385 000,00
60622	Carburants	38 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60623	Alimentation	622 520,00	0,00		590 000,00	590 000,00	0,00	590 000,00	590 000,00
60631	Fournitures d'entretien	52 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	55 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
60633	Fournitures de voirie	105 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	25 500,00	0,00		25 500,00	25 500,00	0,00	25 500,00	25 500,00
6064	Fournitures administratives	18 500,00	0,00		20 500,00	20 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6067	Fournitures scolaires	43 790,00	0,00		31 975,00	31 975,00	0,00	31 975,00	31 975,00
6068	Autres matières et fournitures	96 100,00	0,00		100 500,00	100 500,00	0,00	100 500,00	100 500,00
611	Contrats de prestations de services	771 800,00	0,00		766 700,00	766 700,00	0,00	766 700,00	766 700,00
6132	Locations immobilières	9 550,00	0,00		9 600,00	9 600,00	0,00	9 600,00	9 600,00
61358	Autres	221 220,00	0,00		183 720,00	183 720,00	0,00	183 720,00	183 720,00
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
61521	Entretien terrains	30 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	0,00		95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	15 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	410 000,00	0,00		481 000,00	481 000,00	0,00	481 000,00	481 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	65 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
61551	Entretien matériel roulant	30 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 500,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
6156	Maintenance	174 780,00	0,00		184 950,00	184 950,00	0,00	184 950,00	184 950,00
6161	Multirisques	12 000,00	0,00		13 600,00	13 600,00	0,00	13 600,00	13 600,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6168	Autres primes d'assurance	18 420,00	0,00		18 660,00	18 660,00	0,00	18 660,00	18 660,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	21 500,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	18 700,00	0,00		18 300,00	18 300,00	0,00	18 300,00	18 300,00
6188	Autres frais divers	124 000,00	0,00		149 260,00	149 260,00	0,00	149 260,00	149 260,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	225 000,00	0,00		225 000,00	225 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6231	Annonces et insertions	25 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	274 000,00	0,00		223 700,00	223 700,00	0,00	223 700,00	223 700,00
6234	Réceptions	14 200,00	0,00		16 500,00	16 500,00	0,00	16 500,00	16 500,00
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6237	Publications	127 150,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
6238	Divers	13 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6241	Transports de biens	2 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		29 500,00	29 500,00	0,00	29 500,00	29 500,00
6247	Transports collectifs	28 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	13 000,00	0,00		13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00
6261	Frais d'affranchissement	22 000,00	0,00		26 100,00	26 100,00	0,00	26 100,00	26 100,00
6262	Frais de télécommunications	70 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
627	Services bancaires et assimilés	400,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 000,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	228 000,00	0,00		229 000,00	229 000,00	0,00	229 000,00	229 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
63512	Taxes foncières	25 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6353	Impôts indirects	1 600,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
6358	Autres droits	1 700,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	50 000,00	0,00		69 000,00	69 000,00	0,00	69 000,00	69 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	4 881 600,00	0,00		5 072 000,00	5 072 000,00		5 072 000,00	5 072 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	64 830,00	0,00		67 114,00	67 114,00		67 114,00	67 114,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 906 450,00	0,00		1 971 828,00	1 971 828,00		1 971 828,00	1 971 828,00
64112	SFT, indemnité de résidence	36 480,00	0,00		34 824,00	34 824,00		34 824,00	34 824,00
64113	NBI	19 650,00	0,00		22 276,00	22 276,00		22 276,00	22 276,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64118	Autres indemnités	507 932,00	0,00		558 986,00	558 986,00		558 986,00	558 986,00
64131	Rémunérations	860 100,00	0,00		828 632,00	828 632,00		828 632,00	828 632,00
64132	SFT, indemnité de résidence	22 460,00	0,00		22 173,00	22 173,00		22 173,00	22 173,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	77 010,00	0,00		33 421,00	33 421,00		33 421,00	33 421,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	559 765,00	0,00		624 986,00	624 986,00		624 986,00	624 986,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	671 960,00	0,00		729 679,00	729 679,00		729 679,00	729 679,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	35 578,00	0,00		35 717,00	35 717,00		35 717,00	35 717,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	80 000,00	0,00		84 000,00	84 000,00		84 000,00	84 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	24 385,00	0,00		40 364,00	40 364,00		40 364,00	40 364,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6488	Autres	10 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
014	Atténuations de produits	538 606,00	0,00		535 761,00	535 761,00		535 761,00	535 761,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	332 606,00	0,00		360 761,00	360 761,00		360 761,00	360 761,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	170 000,00	0,00		175 000,00	175 000,00		175 000,00	175 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	608 052,00	0,00	0,00	640 205,00	640 205,00	0,00	640 205,00	640 205,00
65132	Prix	8 000,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
65311	Indemnités de fonction	103 100,00	0,00		104 000,00	104 000,00	0,00	104 000,00	104 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	8 600,00	0,00		6 300,00	6 300,00	0,00	6 300,00	6 300,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 300,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	60,00	0,00		60,00	60,00	0,00	60,00	60,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	74 272,00	0,00		74 500,00	74 500,00	0,00	74 500,00	74 500,00
6558	Autres contributions obligatoires	194 920,00	0,00		127 465,00	127 465,00	0,00	127 465,00	127 465,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00		56 980,00	56 980,00	0,00	56 980,00	56 980,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	25 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	64 300,00	0,00		63 900,00	63 900,00	0,00	63 900,00	63 900,00
65818	Autres	115 000,00	0,00		115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00
65888	Autres	5 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		10 669 688,00	0,00	0,00	10 948 131,00	10 948 131,00	0,00	10 948 131,00	10 948 131,00
66	Charges financières	82 756,78	0,00		77 638,29	77 638,29		77 638,29	77 638,29
66111	Intérêts réglés à l'échéance	82 650,00	0,00		77 932,00	77 932,00		77 932,00	77 932,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-393,22	0,00		-793,71	-793,71		-793,71	-793,71
6616	Intérêts bancaires, opér. financement	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	20,53			442,00	442,00		442,00	442,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	20,53			442,00	442,00		442,00	442,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		84 777,31	0,00	0,00	80 080,29	80 080,29		80 080,29	80 080,29
Total des dépenses réelles		10 754 465,31	0,00	0,00	11 028 211,29	11 028 211,29	0,00	11 028 211,29	11 028 211,29
023	Virement à la section d'investissement	933 924,34			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	885 642,40			261 000,00	261 000,00		261 000,00	261 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	465 451,13			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	177 991,27			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	242 200,00			261 000,00	261 000,00		261 000,00	261 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 819 566,74			261 000,00	261 000,00		261 000,00	261 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	4 370,19
Montant des ICNE de l'exercice N-1	5 163,90
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-793,71

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						III
						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	11 941 316,19	0,00	11 289 211,29	11 289 211,29	11 289 211,29
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 607 080,00	0,00	1 620 400,00	1 620 400,00	1 620 400,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	20 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70323	Red. occupation dom. public	78 480,00	0,00	84 500,00	84 500,00	84 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	317 000,00	0,00	331 500,00	331 500,00	331 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	235 000,00	0,00	255 000,00	255 000,00	255 000,00
7066	Redevances services à caractère social	235 000,00	0,00	242 000,00	242 000,00	242 000,00
7067	Relev. services périscolaires et enseign	590 000,00	0,00	560 000,00	560 000,00	560 000,00
7078	Autres marchandises	200,00	0,00	400,00	400,00	400,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	131 400,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	442 132,00	0,00	473 432,00	473 432,00	473 432,00
73211	Attribution de compensation	348 132,00	0,00	348 132,00	348 132,00	348 132,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	94 000,00	0,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	31 300,00	31 300,00	31 300,00
731	Fiscalité locale	7 977 316,00	0,00	7 865 350,29	7 865 350,29	7 865 350,29
73111	Impôts directs locaux	6 808 093,00	0,00	6 973 168,00	6 973 168,00	6 973 168,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	780 000,00	0,00	506 477,29	506 477,29	506 477,29
73132	Taxe sur les pylônes électriques	9 223,00	0,00	9 705,00	9 705,00	9 705,00
73141	Accise sur l'électricité	320 000,00	0,00	295 000,00	295 000,00	295 000,00
731721	Taxe de séjour	60 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 092 500,00	0,00	1 184 800,00	1 184 800,00	1 184 800,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	152 500,00	0,00	145 300,00	145 300,00	145 300,00
741121	DSR des communes	121 900,00	0,00	121 000,00	121 000,00	121 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
744	FCTVA	77 044,00	0,00	86 035,00	86 035,00	86 035,00
74712	Emplois d'avenir	22 000,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	73 565,00	0,00	73 565,00	73 565,00	73 565,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	577 000,00	0,00	696 195,00	696 195,00	696 195,00
747888	Autres	53 100,00	0,00	40 400,00	40 400,00	40 400,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	11 391,00	0,00	13 805,00	13 805,00	13 805,00
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	132 520,00	0,00	117 130,00	117 130,00	117 130,00
752	Revenus des immeubles	102 520,00	0,00	72 130,00	72 130,00	72 130,00
75888	Autres	30 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
Total des recettes de gestion des services		11 281 548,00	0,00	11 286 112,29	11 286 112,29	11 286 112,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	16 325,79		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	16 325,79		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 897 873,79	0,00	11 286 112,29	11 286 112,29	11 286 112,29
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	43 442,40		3 099,00	3 099,00	3 099,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	43 442,40		0,00	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00		3 099,00	3 099,00	3 099,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		43 442,40		3 099,00	3 099,00	3 099,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	399 950,00	1 249 130,00	0,00	100 000,00	145 000,00	381 232,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d’investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	399 950,00	4 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	36 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	564 600,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	643 000,00	0,00	100 000,00	140 000,00	381 232,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	3 471 652,10	677 369,00	0,00	0,00	468 660,00	88 758,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d’immobilisations	1 320 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 150 852,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d’investissement	0,00	677 369,00	0,00	0,00	468 660,00	88 758,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	25 000,00	0,00	600,00	947 369,00		3 248 281,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		404 780,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		36 700,00
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	0,00	0,00	0,00		594 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	947 369,00		2 211 601,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	600,00	0,00		600,00
	RECETTES	0,00	0,00	600,00	58 084,50		4 765 123,60
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 320 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 150 852,10
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	58 084,50		1 292 871,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	600,00	0,00		600,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	399 950,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	399 950,00
	RECETTES	3 471 652,10
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 320 800,00
102	Dotations et fonds d'investissement	846 659,13
106	Réserves	1 304 192,97

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES					IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE					A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	1 249 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	36 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	126 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	118 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	643 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	677 369,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	477 369,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act* interreg.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
			041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 249 130,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 830,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 700,00
211	Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00
213	Constructions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
218	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 600,00
231	Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	643 000,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	677 369,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	477 369,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecole primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	468 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	468 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnaliste personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
		2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives							
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 660,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 660,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d’archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	381 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	381 232,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	38 758,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	38 758,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
		3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs						
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Égalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381 232,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381 232,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 758,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 758,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE						A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaller les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie								
			841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	947 369,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	947 369,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 084,50	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 084,50	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	947 369,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	947 369,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 084,50
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 084,50

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc.,jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	680 201,29	2 802 325,00	0,00	541 942,00	2 185 902,00	1 744 539,00	1 133 998,00	0,00
011	Charges à caractère général	65 860,00	1 054 014,00	0,00	68 350,00	905 676,00	1 432 705,00	161 850,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 401 596,00	0,00	399 092,00	1 099 736,00	311 834,00	932 148,00	0,00
014	Atténuations de produits	535 761,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	344 715,00	0,00	74 500,00	180 490,00	0,00	40 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	77 638,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	8 734 422,29	259 030,00	0,00	0,00	573 400,00	748 695,00	970 565,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	29 500,00	97 400,00	0,00	0,00	560 000,00	586 500,00	347 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	473 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 865 350,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	366 140,00	19 500,00	0,00	0,00	13 400,00	162 195,00	623 565,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	117 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	1 939 304,00	0,00	0,00	0,00		11 028 211,29
011	Charges à caractère général	0,00	1 011 710,00	0,00	0,00	0,00		4 700 165,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	927 594,00	0,00	0,00	0,00		5 072 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		535 761,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		640 205,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		77 638,29
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		442,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		11 286 112,29
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 620 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		473 432,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 865 350,29
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 184 800,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		117 130,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	680 201,29
616	Primes d'assurances	32 260,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	33 600,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	500,00
661	Charges d'intérêts	77 638,29
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	442,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	535 761,00
	RECETTES	8 734 422,29
703	Redevances utilisation du domaine	29 500,00
731	Fiscalité locale	7 865 350,29
732	Fiscalité reversée	442 132,00
738	Autres impôts et taxes	31 300,00
741	D.G.F.	266 300,00
744	FCTVA	86 035,00
748	Autres attributions et participations	13 805,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	2 785 325,00	0,00	5 000,00	12 000,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	146 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	47 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	156 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	59 904,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	227 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	197 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	86 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	42 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	16 842,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	914 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	452 189,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	121 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	3 955,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervnt° cpt prop. - Subvent°	63 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	173 630,00	0,00	30 400,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
708	Autres produits	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	72 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.	0342 Section éco., sociale et environnem.		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interv ^{ent} cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 802 325,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 100,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 760,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 904,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 650,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 842,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	914 565,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	452 189,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 360,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 955,00
657	Charges interv° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 900,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 030,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 130,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	414 592,00	74 500,00	0,00	52 850,00	541 942,00
606	Achats non stockés de matières et fourniture	0,00	10 000,00	0,00	0,00	4 800,00	14 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	18 700,00	18 700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 350,00	4 350,00
618	Divers	0,00	5 500,00	0,00	0,00	25 000,00	30 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 966,00	0,00	0,00	0,00	4 966,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	284 245,00	0,00	0,00	0,00	284 245,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	109 881,00	0,00	0,00	0,00	109 881,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	74 500,00	0,00	0,00	74 500,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecole primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	221 630,00	484 005,00	326 206,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 000,00	76 895,00	88 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	5 000,00	18 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	9 640,00	400,00	6 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	17 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	10 500,00	4 500,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	33 375,00	71 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 937,00	946,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	243 200,00	61 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	112 698,00	19 034,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	123 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	56 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	13 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	13 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES												IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE												A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnaliste personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunerations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	1 154 061,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 185 902,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	424 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	593 775,00
613	Locations	0,00	0,00	30 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 920,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 100,00
618	Divers	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 656,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 725,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	9 659,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 542,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	453 619,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	758 399,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	194 063,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 795,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 510,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 980,00
	RECETTES	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	573 400,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	560 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 400,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	55 700,00	200 700,00	7 800,00	283 477,00	0,00	0,00	0,00	208 240,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	15 500,00	0,00	6 300,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	28 000,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	10 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	15 930,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	1 500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	172 700,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
628	Divers	16 200,00	0,00	0,00	33 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	2 564,00	0,00	0,00	0,00	543,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	128 061,00	0,00	0,00	0,00	31 918,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	55 152,00	0,00	0,00	0,00	12 349,00	0,00
	RECETTES	10 000,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	336 000,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00	0,00
747	Participations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)							327 Soutien aux sportifs		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives				
		3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs							
	DEPENSES	0,00	63 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	38 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	13 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Égalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	925 247,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 744 539,00
606	Achats non stockés de matières et fourniture	96 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 500,00
611	Contrats de prestations de services	748 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	748 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 230,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 700,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 275,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	867,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 974,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00
641	Rémunérations du personnel	60 323,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 302,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	20 057,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 558,00
	RECETTES	401 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	748 695,00
706	Prestations de services	255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 500,00
747	Participations	146 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 195,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
DEPENSES		193 043,00	0,00	0,00	0,00	0,00	940 955,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 850,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 137,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 498,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	110 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00	529 955,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	40 044,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 652,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	865 565,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 000,00	0,00
708	Autres produits	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	623 565,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 133 998,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 850,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 635,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 817,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 696,00	
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	970 565,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 000,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	623 565,00	

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	1 939 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fournies	0,00	328 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	42 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	640 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	12 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	653 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	261 627,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'acquisition à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourniture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 939 304,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	328 900,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 010,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 155,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	653 812,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 627,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transport publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	84 Voirie			
							846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES												IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					8 243 046,33									
00600081305 (33)	CRCA	20/05/2006	29/05/2006	20/08/2006	300 000,00	F	FIXE	4,130	4,202		T	P	O	A-1
00600507037 (39)	CRCA	20/12/2010	17/01/2011	15/04/2011	300 000,00	F	FIXE	3,210	3,253		T	C	O	A-1
00601276286 (2016-1)	CRCA	15/12/2016	18/12/2016	18/03/2017	450 000,00	F	FIXE	1,950	1,965		T	P	O	A-1
00602788287 (2020/01)	CRCA	16/12/2020	30/12/2020	30/03/2021	2 700 000,00	F	FIXE	0,880	0,883		T	P	O	A-1
1362941 (44)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31/12/2013	27/01/2014	01/02/2015	200 000,00	F	FIXE	3,300	2,494		A	C	O	A-1
288134E (2021/2)	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR	16/12/2020	16/12/2020	25/12/2020	700 855,96	F	FIXE	1,450	1,458		T	P	N	A-1
A1022041 (2022/01)	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR	13/05/2022	25/05/2022	25/08/2022	1 090 000,00	F	FIXE	3,500	1,832		T	C	O	A-1
MON535782EUR (2021/1)	CAECL	21/12/2020	11/01/2021	01/04/2021	2 502 190,37	F	FIXE	0,150	0,151		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					8 243 046,33								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES											IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N						ICNE de l'exercice	
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 392 198,59					399 933,56	77 931,80	0,00	6 572,46	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 392 198,59					399 933,56	77 931,80	0,00	6 572,46	
00600081305 (33)	N	0,00	A-1	177 184,35	11,39	F	FIXE	0,940	14 659,20	1 613,96	0,00	174,36	
00600507037 (39)	N	0,00	A-1	25 000,00	1,04	F	FIXE	3,140	20 000,00	561,76	0,00	34,02	
00601276286 (2016-1)	N	0,00	A-1	290 674,17	11,96	F	FIXE	1,950	21 716,09	5 509,99	0,00	203,96	
00602788287 (2020/01)	N	0,00	A-1	2 379 787,29	26,00	F	FIXE	0,880	81 827,94	20 672,58	0,00	112,34	
1362941 (44)	N	0,00	A-1	133 333,30	19,08	F	FIXE	3,836	6 666,67	5 200,00	0,00	3 824,99	
288134E (2021/2)	N	0,00	A-1	528 576,66	10,98	F	FIXE	1,450	44 650,98	7 422,30	0,00	136,44	
A1022041 (2022/01)	N	0,00	A-1	981 000,00	22,40	F	FIXE	3,500	43 600,00	34 230,09	0,00	1 445,16	
MON535782EUR (2021/1)	N	0,00	A-1	1 876 642,82	11,00	F	FIXE	0,150	166 812,68	2 721,12	0,00	641,19	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		6 392 198,59					399 933,56	77 931,80	0,00	6 572,46	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES												IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS						B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 392 198,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500.00 €	2022-09-20
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	21321 - IMMEUBLES DE RAPPORT	30
L	21568 - AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	10
L	215731 - MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE - MATERIEL ROULANT	10
L	215738 - AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	5
L	2158 - AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	5
L	21828 - AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	5
L	21831 - MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	5
L	21838 - AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5
L	21841 - MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	10
L	21848 - AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	10
L	2185 - MATERIEL DE TELEPHONIE	5
L	2188 - AUTRES	10

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						IV B3.1
--	--	--	--	--	--	------------

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	442,00		3 160,48	3 602,48	0,00	3 602,48
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	442,00		3 160,48	3 602,48	0,00	3 602,48
Provisions pour créances douteuses	442,00	01/01/2024	3 160,48	3 602,48	0,00	3 602,48
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	442,00		3 160,48	3 602,48	0,00	3 602,48
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées $C = A + B$	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	442,00		3 160,48	3 602,48	0,00	3 602,48

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMpte DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMpte DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 001	Intitulé de l'opération : CASA - ASSAINISSEMENT LE COLOMBIER	Date de la délibération :		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	711 216,90	8 640,00	600,00	9 240,00
4581 CASA - ASSAINISSEMENT LE COLOMBIER (5)	711 216,90	8 640,00	600,00	9 240,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	711 216,90	8 640,00	600,00	9 240,00
RECETTES (b)	663 758,16	35 994,54	600,00	36 594,54
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	663 758,16	35 994,54	600,00	36 594,54
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	663 758,16	35 994,54	600,00	36 594,54

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Incrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES														IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN														B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					549 571,25	373 394,04										11 771,70	13 477,13	
OPHLM NICE	2004	X	LOGEMENTS SOCIAUX	OPHLM NICE	313 688,05	189 994,94	15,75	A	V	3.137	3,450	V	3.20	3,200	-		6 079,84	9 278,04
OPHLM NICE	2006	X	LOGEMENTS SOCIAUX	OPHLM NICE	19 686,74	15 455,30	30,00	A	V	2.70	2,700	V	2.70	2,700	-		417,29	325,01
OPHLM NICE	2006	X	LOGEMENTS SOCIAUX	OPHLM NICE	33 870,65	19 926,15	15,00	A	V	2.70	2,700	V	2.70	2,700	-		538,01	1 012,16
OPHLM NICE	2006	X	LOGEMENTS SOCIAUX	OPHLM NICE	182 325,81	148 017,65	30,00	A	V	3.20	3,200	V	3.20	3,200	-		4 736,56	2 861,92
TOTAL GENERAL					549 571,25	373 394,04										11 771,70	13 477,13	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	INVESTISSEMENT (total)				
2041412			COMMUNE DE VALBONNE	Commune	36 700,00
	FONCTIONNEMENT (total)				
657363			CCAS DE ROQUEFORT LES PINS	Etablissement de droit public	40 000,00
65748			AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	Association	18 000,00
65748			ANCIENS COMBATTANTS	Association	1 000,00
65748			ENSEMBLE VOCAL L ENVOI	Association	1 000,00
65748			AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Association	1 000,00
65748			MUSICALE DE ROQUEFORT SECTION ECOLE	Association	14 700,00
65748			SKI CLUB DE ROQUEFORT	Association	4 200,00
65748			ASR FOOT	Association	18 900,00
65748			SPORTIVE COLLEGE DE ROQUEFORT CE	Association	1 400,00
65748			LE TRICOT ENSEMBLE	Association	400,00
65748			VOLLEY BALL	Association	700,00
65748			AAE06	Association	200,00
65748			ORGANE DE SAUVETAGE ECOLOGISTE O	Association	500,00
65748			UNICEF FRANCE	Association	500,00
65748			REPAIR CAFE ROQUEFORT	Association	500,00
65748			LES CHATS DU MERCANTOUR	Association	400,00
65748			AURIA	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES					IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N					B9	

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	16,00	7,00	23,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial	C	0,00	0,00	0,00	3,00	1,00	4,00
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Contrats parcours emploi compétences	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	2,00	1,00	3,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	2,00	3,00	5,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	34,00	13,00	47,00
Agent de maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	3,00	2,00	5,00
Adjoint technique territorial	C	0,00	0,00	0,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	11,00	11,00
Agent de maîtrise principal	C	0,00	0,00	0,00	8,00	0,00	8,00
Ingénieur territorial	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	13,00	7,00	20,00
Agent social principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	4,00
Agent social territorial	C	0,00	0,00	0,00	6,00	4,00	10,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	2,00	1,00	3,00
Educateur territorial de jeunes enfants	A	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	3,00	3,00	6,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	0,00	0,00	0,00	2,00	1,00	3,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Infirmière en soins généraux	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial des APS	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint patrimoine territorial	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint patrimoine territorial 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	6,00	1,00	7,00
Adjoint animation territorial	C	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint animation territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00
Brigadier chef principal	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Chef de service principal 1ère de police municipale	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Gardien - Brigadier	C	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	80,00	32,00	112,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifie par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
SISSPB			0,00
SICTIAM			0,00
CASA			0,00
SDEG			0,00
SYMISA			0,00
Syndicat intercommunal de l'école de l'île verte			0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS de ROQUEFORT LES PINS			Action sociale	

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	468 671,09	468 671,09
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-2 243 414,69	-2 243 414,69
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 774 743,60	-1 774 743,60

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 304 192,97	1 304 192,97
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 774 743,60	-1 774 743,60
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-470 550,63	-470 550,63

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	399 950,00	399 950,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 428 459,13	2 428 459,13
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 028 509,13	2 028 509,13

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	399 950,00	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	399 950,00	399 950,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	399 950,00	399 950,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpté résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	2 428 459,13	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	846 659,13	846 659,13
10222	FCTVA	647 000,00	647 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	199 659,13	199 659,13
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	1 581 800,00	1 581 800,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	10 325,00	10 325,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	17 085,00	17 085,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	9 585,00	9 585,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	35 238,00	35 238,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	5 166,00	5 166,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	43 597,00	43 597,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	5 619,00	5 619,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	32 397,00	32 397,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	17 429,00	17 429,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	84 559,00	84 559,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 320 800,00	1 320 800,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		16 997 000,00	3,55	28,99	0,00	4 927 430,00	3,55
TFPNB		299 300,00	-2,73	41,98	0,00	125 646,00	-2,73
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		3 784 000,00	-4,37	15,91	0,00	602 034,00	-4,37
TOTAL		0,00	0,00			5 655 110,00	2,49

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/03/2025

Présenté par le Maire (1),
A Roquefort-les-Pins, le 01/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire

A Roquefort-les-Pins, le 01/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2025, et de la publication le 04/04/2025

A Roquefort-les-Pins, le 04/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.